

**LA CASTE DANS L'INDE
EN DÉVELOPPEMENT**
Entre tradition et modernité

collection du

C E P R E M A P

CENTRE POUR LA RECHERCHE ÉCONOMIQUE ET SES APPLICATIONS

LA CASTE DANS L'INDE EN DÉVELOPPEMENT

Entre tradition et modernité

GUILHEM CASSAN

ÉDITIONS NSRU ÉD' ULM

© Éditions Rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure, 2015
45, rue d'Ulm – 75230 Paris cedex 05
www.pressens.fr
ISBN 978-2-7288-0527-3
ISSN 1951-7637

Le Cepremap est, depuis le 1^{er} janvier 2005, le Centre Pour la Recherche Economique et ses Applications. Il est placé sous la tutelle du ministère de la Recherche. La mission prévue dans ses statuts est d'assurer *une interface entre le monde académique et les décideurs publics et privés.*

Ses priorités sont définies en collaboration avec ses partenaires institutionnels : la Banque de France, le CNRS, le Centre d'analyse stratégique, la direction générale du Trésor et de la Politique économique, l'École normale supérieure, l'INSEE, l'Agence française du développement, le Conseil d'analyse économique, le ministère chargé du Travail (DARES), le ministère chargé de l'Équipement (DRAST), le ministère chargé de la Santé (DREES) et la direction de la recherche du ministère de la Recherche.

Les activités du Cepremap sont réparties en *cinq programmes scientifiques* coordonnés par sa direction : Politique macroéconomique en économie ouverte ; Travail et emploi ; Économie publique et redistribution ; Marchés, firmes et politique de la concurrence ; Commerce international et développement.

Chaque programme est animé par un comité de pilotage constitué de trois chercheurs reconnus. Participent à ces programmes une centaine de chercheurs, cooptés par les animateurs des programmes de recherche, notamment au sein de l'École d'économie de Paris.

La coordination de l'ensemble des programmes est assurée par *Philippe Askenazy*. Les priorités des programmes sont définies pour deux ans.

L'affichage sur Internet des documents de travail réalisés par les chercheurs dans le cadre de leur collaboration au sein du Cepremap tout comme cette série d'opuscules visent à rendre accessible à tous une question de politique économique.

Daniel COHEN
Directeur du Cepremap

Sommaire

Introduction	11
1. La caste : une institution traditionnelle dans une économie en développement	14
<i>L'Inde : une économie encore largement informelle</i>	14
<i>Qu'est-ce que le système de caste ?</i>	17
<i>La caste vouée à la disparition ?</i>	21
2. La caste comme substitut au marché et à l'État	24
<i>La caste, une ressource ?</i>	24
<i>Une « ethnicisation » de la caste ?</i>	28
<i>La caste, une contrainte ?</i>	33
3. La caste comme système de discrimination	38
<i>Inégalités, discrimination et violence de caste : une réalité de l'Inde contemporaine</i>	38
<i>Des inégalités qui ne se résorbent pas</i>	44
<i>L'effet mitigé des politiques de discrimination positive</i>	50
Conclusion	57
Glossaire	61
Bibliographie	63

EN BREF

L'imaginaire « orientaliste » a fait de l'Inde le pays de la mystique et de la tradition, où l'irrationnel serait omniprésent. Le système de caste, millénaire et immuable, est l'une des caractéristiques les plus fortement associées à cette idée. Ce point de vue offrait une interprétation facile de l'atonie de la croissance indienne entre les années 1950 et la fin des années 1970 : on a même pu parler d'un taux de croissance « hindou ».

Mais, depuis le début des années 1980, la croissance économique indienne s'est accélérée brusquement, le sous-continent acquérant en l'espace de trois décennies le statut de puissance économique de premier plan, en pointe dans de nombreuses industries.

L'Inde « éternelle » s'est donc révélée pleinement capable d'entrer dans la modernité sans que le système de caste disparaisse pour autant. Aujourd'hui encore, la caste joue un rôle central dans la vie quotidienne de millions d'Indiens, influant à la fois sur leurs choix les plus intimes (mariage, migration, profession...) et sur leur environnement socio-économique (élections, accès aux biens publics ou privés...), souvent de façon violente, comme en témoignent les persécutions auxquelles font encore face bon nombre des membres des castes autrefois appelées « Intouchables ».

L'objet de cet opuscule est d'étudier et de mesurer le rôle du système de caste dans une Inde en évolution rapide. Dans un contexte mouvant, ce système a su s'adapter, se transformer, loin de son image infiniment rigide. Face à un système de protection sociale balbutiant et à un État faible, la caste remplit des fonctions économiques essentielles, offrant des mécanismes de réseau, d'assurance et d'information non disponibles par ailleurs.

Le système de caste est donc extrêmement résilient : loin d'être un vestige du passé, il s'adapte aux conditions de son temps et pallie les insuffisances d'un pays reposant encore largement sur le système informel. Cependant, la caste n'est pas seulement un mécanisme de solidarité, c'est aussi, et surtout, un système hiérarchique déterminant à la naissance le destin des individus. Or, on constate que si cette hiérarchie des castes semble s'atténuer, les progrès sont très lents, en raison notamment d'un manque de volonté politique ainsi que des effets pervers de discrimination statistique que les politiques de discrimination positive parviennent mal à contrebalancer.

Guilhem Cassan est professeur associé à l'Université de Namur. Ses travaux de thèse ont porté sur l'évolution du système de caste durant la période coloniale et l'analyse des effets des politiques de discrimination positive à destination des basses castes dans l'Inde indépendante. Il est cofondateur du « Groupe de recherche sur l'Inde » de l'École d'économie de Paris, financé par le Cepremap. Sa thèse a obtenu le prix 2012 de l'Association française de science économique.

Introduction

Si l'Inde est en train de s'extraire de la pauvreté pour entrer de plain-pied dans la « modernité », comment comprendre qu'une institution aussi ancienne que le système de caste perdure, voire se renforce ? C'est cet apparent paradoxe que nous allons tâcher d'étudier dans cet opuscule. Car la caste est loin d'être un anachronisme : en phase avec l'évolution du sous-continent, elle a su s'adapter, comme elle avait su s'adapter dans le passé à d'autres transformations.

En effet, si l'Inde s'enrichit très rapidement depuis trois décennies et si la structure de son économie se modifie profondément, ce n'est pas encore une économie de marché, au sens où nombre de transactions ne passent pas par un échange monétisé et couvert par un contrat mais par le biais d'échanges réciproques informels¹. Or l'existence de marchés nécessite également la présence d'une autorité à même de faire respecter les contrats : un cadre légal définissant et faisant respecter les droits de propriété. Mais l'État indien n'est pas encore à même d'assurer ce rôle, dans les régions rurales notamment. Paralysé par la corruption et l'absentéisme, il peine à être présent. L'État ne pouvant pallier les défaillances de marché, nous verrons que la caste se substitue partiellement à lui, par l'intermédiaire d'effets de réseau et de systèmes d'assurance informels, au prix souvent d'une forte contrainte exercée sur les choix individuels.

Le système de caste joue donc un rôle essentiel dans l'Inde contemporaine et, à ce titre, est une institution résolument « moderne ». Mais avancer un tel argument ne répond que partiellement à notre interrogation initiale : si l'on peut comprendre que le système de caste soit toujours présent en Inde aujourd'hui parce que celle-ci n'est pas encore suffisamment

1. Selon une logique de don/contre-don (voir M. Mauss, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », 1925).

« riche », doit-on pour autant s'attendre à sa disparition une fois que ce pays sera pleinement entré dans une économie de marché encadrée par un État efficace ?

S'il est délicat de se lancer dans des prévisions, nous verrons que la spécificité du système de caste, fondé notamment sur un principe de discrimination souvent extrêmement violent, crée un environnement favorable à sa survie, tandis que la volonté politique de lutter contre lui, pourtant nécessaire, est extrêmement faible. D'une part, les contraintes qu'il impose aux individus tendent à ralentir la mobilité et donc le développement économique, et, d'autre part, des mécanismes de discrimination statistique font perdurer les inégalités entre castes. Face à cet état de fait, les politiques de la caste mises en place par l'État indien pour lutter contre les discriminations se révèlent assez inefficaces. Sous l'influence de ces politiques, en revanche, la caste s'adapte et se transforme, « s'ethnicise » peut-être, et semble plus que jamais présente dans la vie politique.

Les récents travaux de J. Drèze et A. Sen¹ soulignent le rôle de la société civile, et des médias en particulier, dans l'absence de progrès socio-économique pour les couches les plus défavorisées de la population. Pris dans un entre-soi confortable, ceux-ci ne perçoivent plus la caste comme un problème de l'Inde contemporaine, au même titre qu'ils négligent les difficultés quotidiennes de la majorité de la population telles que l'accès aux sanitaires, à l'eau potable ou à l'électricité, pour se concentrer sur les soucis des classes moyennes urbaines.

Il ne suffit donc pas de souhaiter la disparition du système de caste et de supposer que cette disparition serait une conséquence inéluctable du développement de l'économie indienne. Lutter contre ce système nécessite une action concertée à la fois de l'État et de la société civile. Mais une telle action ne peut avoir d'ambition sans outils de diagnostics et d'évaluation. Or, il n'existe pas d'informations officielles sur les conditions de

1. J. Drèze et A. Sen, *An Uncertain Glory : India and its Contradictions*, 2013.

vie des castes et leur évolution, sauf à des niveaux extrêmement agrégés. Depuis l'Indépendance, en effet, l'État ne recueille plus de données sur les castes : la caste est aujourd'hui présente partout, sauf dans les statistiques. Pour pallier ce manque, le recensement de 2011 devait réintroduire la question de la caste. Mais face à la controverse¹, celle-ci n'a pu être incluse avec le questionnaire de recensement et a donné lieu à un recensement séparé, qui n'était pas encore achevé en décembre 2013. Il n'existe donc aujourd'hui aucune donnée officielle sur les castes en Inde, soulignant l'hypocrisie de la relation d'un pays prétendant lutter contre des discriminations qu'il ne se donne pas la peine de mesurer afin – peut-être – de pouvoir mieux les ignorer.

1. Voir, par exemple, S. Deshpande et M. E. John, « Le déni de la caste en Inde », 2010, pour un argumentaire – traduit en français – en faveur de l'inclusion de la caste dans le recensement.

1. La caste : une institution traditionnelle dans une économie en développement

L'INDE : UNE ÉCONOMIE ENCORE LARGEMENT INFORMELLE

Depuis le début des années 1980, l'Inde connaît une transformation économique profonde. En effet, alors que le taux de croissance du PIB par habitant était relativement faible depuis l'Indépendance, cette situation a été bouleversée à partir de 1980 : sur la période 1980-2010, le taux de croissance moyen de l'Inde est d'environ 5 % (Figure 1). La libéralisation de l'économie qui commence alors, accentuée au début des années 1990 par l'ouverture au commerce international, entraîne une véritable révolution de la trajectoire économique indienne. Ainsi, le système de licence « Raj », qui exigeait une autorisation du gouvernement pour créer une nouvelle usine, est progressivement abandonné à partir de 1985¹ et, en 1991, l'Inde abaisse brusquement ses tarifs douaniers et s'ouvre peu à peu aux capitaux étrangers.

En l'espace d'une trentaine d'années, ce pays s'est imposé comme une puissance sur laquelle il faut compter et la structure de son économie s'est profondément modifiée. La part des services dans le PIB a ainsi largement augmenté, passant de 42,3 % en 1983-1984 à 58,3 % en 2003-2004, tandis que, dans le même temps, la part de l'agriculture chutait de 38,7 % à 20,2 %², signe de la transition de l'économie indienne vers une structure moderne de production.

Mais les récents succès de son économie ne doivent pas faire oublier à quel point l'Inde est encore un pays pauvre. Ainsi, en 2009-2010, 30 % de la population vivait sous le seuil de pauvreté³ et une grande partie

1. Ph. Aghion *et al.*, « The unequal effects of liberalization : evidence from dismantling the licence Raj », 2008.

2. A. Kotwal *et al.*, « Economic liberalization and Indian economic growth : what's the evidence ? », 2011.

3. Source : Planning Commission, Government of India.

des habitants n'a toujours pas accès aux biens publics de base tels que la santé, l'éducation ou l'électricité, comme le soulignent les travaux de J. Drèze et A. Sen¹. De même, si la part de l'agriculture dans le PIB a fortement chuté, ce secteur fournit encore la majorité des emplois (58 % de la population active en 2009-2010²). De fait, et c'est une caractéristique de l'Inde, la population réside en grande partie dans les campagnes (la part de la population urbaine est passée de 11 % en 1901 à seulement 31 % 10 ans plus tard³). Largement pauvre, rurale et agricole, l'économie indienne est également très dépendante du secteur informel.

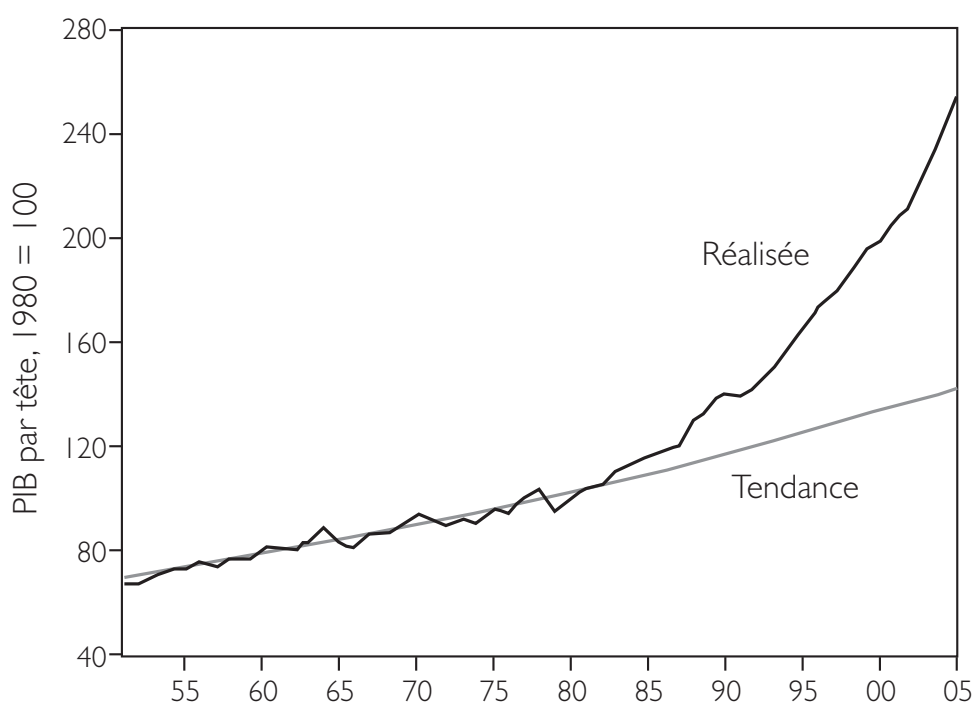


Figure 1 – Évolution du PIB indien par habitant.

Clé de lecture : en 2000, le PIB par tête indien était environ deux fois plus élevé qu'en 1980. S'il avait suivi la tendance de longue période, il n'aurait été que 1,2 fois plus élevé (d'après A. Kotwal *et al.*, 2011).

1. J. Drèze et A. Sen, *An Uncertain Glory*.

2. *Source* : NSS 66, calculs de l'auteur.

3. *Source* : recensement indien de 1901 et estimation provisoire du recensement de 2011. À titre de comparaison, malgré des restrictions sur les migrations internes, la population chinoise vivait à 36 % dans les villes en 2000, et à 50,3 % en 2010.

L'État indien (comme d'autres pays en voie de développement) connaît en effet de grandes difficultés pour mettre en place un système administratif efficace qui lui permette d'assurer ses différents rôles, en particulier de protection sociale¹. L. Pritchett et ses coauteurs décrivent ainsi l'Inde non pas comme un État « défaillant » mais comme un État qui « bat de l'aile »², avec au sommet une administration saine et efficace, mais dont les décisions sont mal ou ne sont pas appliquées par la base en raison d'une déconnexion avec les fonctionnaires sur le terrain. Les causes de cette inefficacité sont multiples et pas nécessairement spécifiques à ce pays : motifs budgétaires, mais également corruption rampante³, absentéisme⁴ ou difficultés à identifier les bénéficiaires de l'aide dans un contexte largement informel⁵.

L'État jouant un rôle relativement marginal dans la vie des citoyens, leurs décisions sont prises dans un environnement infiniment plus risqué que celui des pays riches⁶. Dans ce contexte, les aléas de la vie peuvent rapidement prendre une dimension dramatique, puisqu'il n'existe quasiment pas de mécanismes de protection sociale. Les chocs climatiques, en

1. Voir A. Bozio et J. Grenet (*Économie des politiques publiques. Repères*, 2010) pour plus de détails sur les rôles de l'État.

2. L. Pritchett, « Is India a flailing state? Detours on the four lane highway of modernization », 2009. Traduction approximative de « flailing state », qui laisse de côté le jeu de mot avec « failing state » (État défaillant).

3. En 2004-2005, il a par exemple été montré que 34 % de nouveaux détenteurs du permis de conduire à Delhi n'avaient pas passé l'examen, et que 29 % d'entre eux ne savaient pas conduire, en raison du recours à des intermédiaires permettant de court-circuiter les mécanismes officiels. Voir M. Bertrand *et al.*, « Obtaining a driver's license in India : an experimental approach to studying corruption », 2007.

4. Voir A. Banerjee *et al.*, « Labor market discrimination in Delhi : evidence from a field experiment », 2008.

5. V. Alatas *et al.*, « Targeting the poor : evidence from a field experiment in Indonesia », à paraître.

6. Voir A. Banerjee et E. Duflo, *Repenser la pauvreté*, 2012.

particulier, sont susceptibles d'entraîner d'importantes variations de revenu d'une année sur l'autre, la grande majorité de la population indienne résidant en milieu rural et dépendant de l'agriculture pour sa survie. R. Burgess et ses coauteurs montrent ainsi que les journées qui ont des températures très au-dessus de la moyenne – et qui ont un impact négatif sur les récoltes – entraînent une nette augmentation de la mortalité dans l'Inde rurale¹. Dans les zones urbaines, où l'économie est moins affectée par ces écarts de température, on ne note pas un tel phénomène : il y a donc bien une surmortalité due aux chocs de revenu qu'impose la volatilité du climat.

Ainsi, malgré une croissance économique remarquable depuis une trentaine d'années, l'Inde, très largement rurale, reste un pays marqué par la pauvreté et l'inefficacité des services de l'État.

QU'EST-CE QUE LE SYSTÈME DE CASTE ?

C'est dans ce cadre que nous proposons de comprendre le système de caste dans l'Inde contemporaine : comme une institution « traditionnelle » dans un pays qui entre progressivement dans la « modernité ». L'objectif de cet opuscule n'étant pas de fournir une perspective historique ou sociologique sur le système de caste, nous nous contenterons de le présenter ici dans ses grandes lignes, ainsi que la façon dont l'État indien l'a envisagé dans ses politiques depuis l'Indépendance².

Le système de caste divise la société en quatre grandes catégories, ou *varnas* (l'une des deux traductions possibles du terme « caste »), qui correspondent à des groupes endogames originellement liés à des

1. R. Burgess *et al.*, « The unequal effect of weather and climate change : evidence from mortality in India », 2013.

2. Nous renvoyons notamment le lecteur aux ouvrages de Ch. Jaffrelot, *La Démocratie par la caste. Histoire d'une mutation sociopolitique 1885-2005*, 2005 ; R. Delière, *Les Castes en Inde aujourd'hui*, 2004 ; ou S. Bayly, *Caste, Society and Politics in India*, 1999 : ils offrent une approche sociologique, historique ou politique du système de caste.

occupations traditionnelles et hiérarchisées en fonction de la « pureté » de leur activité : les Brahmanes (prêtres et enseignants), les Kshatriyas (guerriers et seigneurs), les Vayshas (marchands et propriétaires terriens) et les Shudras (castes de service). Les trois premières *varnas* sont les hautes castes dites « deux fois nées », tandis que les Shudras rassemblent les membres des basses castes. Un cinquième groupe, exclus des quatre précédents, les Dalits (ou Intouchables¹), forme la base de cette pyramide, et s'occupe traditionnellement des tâches les plus impures (collecte de déchets, travail du cuir...). N'étant pas inclus dans les quatre *varnas*, ils sont donc effectivement « hors caste ». Chacune de ces grandes catégories se décompose en *jati* (seconde traduction possible du terme « caste »), groupes endogames, également hiérarchisés, qui constituent le groupe de référence dans le quotidien de l'Inde rurale. La caste d'un individu est déterminée à la naissance, celui-ci faisant partie de la caste de ses parents².

Dans l'orthodoxie hindoue, les différences de « pureté » entre castes imposent des normes de comportements entre niveaux hiérarchiques distincts. Ainsi, par exemple, un brahmane ne peut partager son eau ou son repas avec un membre des basses castes, tandis que le contact même des castes intouchables (voire de leur ombre) est « polluant ». Le mariage à l'extérieur de la *jati* est aussi extrêmement rare et peut entraîner une « excommunication » de la caste, si une femme venait à se marier avec un membre d'une caste inférieure. À l'inverse, le mariage d'une femme avec un membre d'une caste supérieure est toléré, et parfois même recherché : elle peut ainsi devenir membre de la caste du mari. Cette orthodoxie

1. Ce groupe de castes a également été nommé « Harijan » par Gandhi, terme qui est aujourd'hui souvent rejeté comme péjoratif. Le terme « Dalit » a, lui, été popularisé par Ambedkar, leader du mouvement intouchable.

2. Pour une description plus détaillée de la complexité du système de caste et de l'interprétation même du terme « caste », voir, par exemple, Z. Headley, « Nommer la caste. Ordre social et catégorie identitaire en Inde contemporaine », 2013.

impose également des types d'occupation, un membre d'une haute caste ne pouvant avoir d'activités jugées polluantes, tandis qu'un membre d'une basse caste se verra souvent empêché d'avoir une activité autre que celle traditionnellement occupée par sa caste, sa simple présence étant polluante pour les castes plus élevées.

Face à ce système qui, dès la naissance, enferme les individus dans une caste, et dans lequel les mécanismes de sanction sociale imposent des normes de comportement qui font qu'il est difficile de s'extraire de sa condition d'origine, le gouvernement indien a choisi de mettre en place des mécanismes de discrimination positive. Ainsi, au moment de l'Indépendance, sous l'influence d'Ambedkar¹, une telle politique fut systématiquement adoptée pour les castes Dalits² (*scheduled castes* ou « castes répertoriées » dans le jargon administratif), leur offrant des emplois réservés dans l'administration, des places dans les universités ainsi que des sièges réservés dans les assemblées fédérales et nationales. Pour les basses castes non intouchables (dites *other backward classes*), également soumises à la discrimination des castes supérieures, si une politique systématique était prévue dès l'Indépendance, elle ne fut finalement mise en place que dans les années 1990. En 1955 (Protection of Civil Rights Act) et en 1989 (Prevention of Atrocities Act) furent également élaborées des lois spéciales visant à sanctionner les discriminations spécifiques au système de caste (telle que l'interdiction d'entrer dans certains lieux publics) et, plus généralement, à réduire la violence à laquelle font souvent face les membres des basses castes.

1. Voir Ch. Jaffrelot, *Dr. Ambedkar, leader intouchable et père de la Constitution indienne*, 2000.

2. Les politiques de discrimination positive furent d'abord expérimentées de manière moins systématique par le colonisateur britannique, ainsi que par certains princes indiens. Voir M. Galanter, *Competing Equalities : Law and the Backward Classes in India*, 1984, pour une histoire détaillée des politiques de discrimination positive.

Le Tableau 1 présente les différentes *varnas*, leur part dans la population, ainsi que la typologie administrative utilisée. On constate que la part des basses castes ou intouchables est très importante, puisque les *scheduled castes* (SC) et les *other backward classes* (OBC) représentent plus de 55 % de la population totale en 2009-2010. Cependant, les hautes castes ne constituent pas une élite minoritaire, à la manière des nobles de l'Ancien Régime, puisque à elles trois, les hautes *varnas* représentent plus de 20 % de la population indienne¹.

Tableau 1 – Répartition par caste de la population indienne (2009-2010)

Varna	Part dans la population	Catégorie administrative	Discrimination positive
Brahmane	} 22 %	Aucune (hautes castes ou <i>backward classes</i> du « haut du panier »)	Non
Kshatriya			
Vaysha			
Shudra	36,4 %	<i>Other backward classes</i>	Depuis 1991
Dalit (Intouchables)	19,4 %	<i>Scheduled castes</i>	Systématisée à l'Indépendance
Autres groupes			
Musulmans	} 7,5 %	Aucune	Non
	} 6,0 %	<i>Other backward classes</i>	Depuis 1991
Adivasi (Aborigènes)	8,7 %	<i>Scheduled tribes</i>	Systématisée à l'Indépendance

Source : NSS 66. Les parts de population sont évaluées à partir de données d'enquête et non de recensement car il n'existe actuellement pas de mesure de la population OBC dans le recensement. Les chiffres présentés ici sont donc à considérer comme des ordres de grandeur. Les fidèles d'une religion autre que musulmane ou hindoue et non adivasi sont ici répartis parmi les 4+1 *varnas*. Ils représentent 11,5 % de la population totale.

1. Toutefois, la répartition géographique des hautes castes n'est pas homogène, celles-ci étant surtout présentes dans le nord de l'Inde, la « ceinture hindi ».

LA CASTE VOUÉE À LA DISPARITION ?

Comment comprendre la survivance de cette institution millénaire, alors même que l'Inde connaît depuis quelques décennies des bouleversements profonds et que l'État mène une politique active de lutte contre les discriminations de caste ? Alors que la caste est généralement liée à une occupation traditionnelle, la multiplication des opportunités économiques ne rend-elle pas un tel système caduc ?

Paradoxalement, il semblerait au contraire qu'au moment même où l'Inde entrait dans une phase d'expansion rapide, le système de caste devenait plus vivace que jamais. Sur le plan politique, notamment, la question de la caste a pris une ampleur inégalée, avec des partis de caste prenant de plus en plus d'importance depuis les années 1980¹.

Nous verrons que, dans le contexte indien, la caste remplit un ensemble de fonctions la rendant très pertinente au quotidien, en particulier en zone rurale. Mais également que ce qui fait la spécificité du système de caste par rapport à d'autres institutions « traditionnelles » – sa hiérarchie – contribue à sa résilience, d'autant plus que des politiques de discrimination positive reposant sur la caste tendent à polariser le débat public autour de cette question. Le système de caste a donc su s'adapter aux évolutions de son temps pour rester pertinent. L'adaptabilité de ce système, inconcevable dans la vision « orientaliste », en est en fait l'une des caractéristiques et son évolution récente s'inscrit dans une longue histoire de transformation (voir Encadré).

1. Voir Ch. Jaffrelot, *La Démocratie par la caste*.

Encadré – Les transformations du système de caste et les mouvements de basse caste

Les historiens ont mis en avant la capacité du système de caste à s'adapter aux évolutions de son temps. Les travaux de S. Bayly¹, par exemple, montrent que l'empire moghol puis la colonisation britannique ont entraîné de profondes altérations du système de caste. Elle souligne que « la caste n'est pas et n'a jamais été un fait fixé de la vie indienne. Tant la caste comme *varna* que la caste comme *jati* doivent être vues comme une composition d'idéaux et de pratiques qui ont été faits et défaits [...] sur des centaines [...] d'années ».

Ainsi, c'est sous l'empire moghol que les distinctions entre « hautes » et « basses » castes devinrent plus répandues dans le sous-continent, alors que les seigneurs et propriétaires terriens justifiaient de plus en plus leur pouvoir, et la transmission héréditaire de celui-ci, en termes de supériorité rituelle de leur caste.

Par la suite, l'arrivée des Britanniques et la mise en place de politiques de recrutement dans l'administration, la police et l'armée fondées sur la caste ont entraîné une rigidification du système. En effet, dans un contexte où l'appartenance de caste déterminait les possibilités d'emploi, la caste a pris une importance bien plus grande dans la vie quotidienne, notamment par le biais d'associations de caste défendant leurs intérêts devant les autorités. La mobilisation de ces associations a permis une certaine unification des différentes *jatis*, puis a donné lieu à une coordination géographique plus large, passant d'une organisation relativement locale à un champ d'action plus important, entre plusieurs États, voire au niveau du pays tout entier².

1. S. Bayly, *Caste, Society and Politics in India*, 1999.

2. Voir J. Assayag, *The Making of Democratic Inequality. Caste, Class, Lobbies and Politics in Contemporary India (1880-1995)*, 1995.

Cette mobilisation des castes concernait également les basses castes. En Inde du Sud et de l'Ouest en particulier, sous l'influence de leaders tels que Phule (1827-1890), les basses castes surent se construire une identité extérieure au système de caste, les hautes castes étant assimilées aux descendants d'envahisseurs, et donc à un autre groupe ethnique. Après Phule, Ambedkar (1891-1956), originaire de la même région (l'actuel Maharashtra) et largement influencé par sa pensée, deviendra le plus grand défenseur de la cause des basses castes. Affrontant Gandhi, notamment sur le type de discrimination positive à leur accorder, il fut l'un des principaux artisans du système de quotas actuellement en vigueur, *via* son rôle dans la rédaction de la Constitution indienne. Premier Intouchable détenteur d'un doctorat, il fut également un théoricien du système de caste, et créa le concept d'« inégalité graduée » selon lequel la logique de hiérarchie du système de caste prévient une mobilisation collective des basses castes. En effet, celles-ci étant en permanence en concurrence entre elles pour maintenir leur propre statut dans une échelle sociale, il devient dès lors difficile de remettre en cause le système dans son ensemble¹.

1. Voir O. Herrenschmidt, « L'inégalité graduée ou la pire des inégalités. L'analyse de la société hindoue par Ambedkar », 1996.

2. La caste comme substitut au marché et à l'État

L'idée selon laquelle le système de caste devrait disparaître ou s'atténuer face à la « modernisation » du pays repose sur l'intuition que cette institution serait anachronique dans un pays émergent. Nous allons voir, au contraire, que face aux défaillances du marché et de l'État, le système de caste offre à ses membres l'accès à un ensemble de ressources indisponibles par ailleurs.

LA CASTE, UNE RESSOURCE ?

La théorie économique met en avant le rôle de l'État pour pallier les dysfonctionnements du marché. Dans le domaine de l'assurance, notamment, l'antisélection et le hasard moral empêchent généralement le bon fonctionnement des marchés et sont une justification à l'intervention de l'État. C'est pourquoi, dans la plupart des pays développés, il existe un système de sécurité sociale obligatoire, mis en place par l'État. Cependant, l'État Indien n'est pas toujours en mesure d'assurer ce rôle de palliatif aux défaillances des marchés, en raison notamment de ses propres limites¹. Il n'existe ainsi aucun mécanisme public d'assurance sociale : dans une économie largement informelle, il est en effet très difficile de prélever des cotisations sociales.

Or, dans un milieu rural où les aléas climatiques peuvent avoir des conséquences dramatiques sur le revenu, voire sur la survie, le besoin d'assurance n'en est pas moins présent. Et en Inde comme dans d'autres pays en voie de développement, on constate que des mécanismes informels de partage du risque se sont mis en place. Le système de caste, en particulier, joue un rôle central dans le bon fonctionnement des pratiques

1. S. Cole *et al.* (« Barriers to household risk management : evidence from India », à paraître) suggèrent également d'autres causes expliquant le faible développement des marchés d'assurance en Inde.

informelles d'assurance de l'Inde rurale. En effet, dans des situations d'interactions répétées entre membres d'un même groupe (la caste), ne pas respecter un engagement peut entraîner une sanction de la part des membres de la caste du contrevenant. Dès lors, l'institution informelle qu'est la caste pallie l'absence de mécanisme formel d'assurance¹ et, plus généralement, les défaillances des marchés et de l'État.

Pour quelles raisons, parmi les différents groupes de solidarités possibles (religieux, de caste, de village, etc.), est-ce la caste qui a joué un rôle prépondérant ? Une réponse se trouve peut-être dans le principe de hiérarchie propre au système de caste. En effet, dans un système de croyance selon lequel la simple présence physique d'un membre des basses castes est polluante et où, par conséquent, ces basses castes se trouvent reléguées dans des parties excentrées des villages, on peut concevoir qu'il soit difficile de construire un processus de solidarité qui ne repose pas sur la caste. Dès lors les mécanismes de solidarité informelle viennent renforcer les liens entre les membres de chaque caste et donc renforcer à leurs yeux la pertinence de celle-ci.

Ainsi, le mariage intracaste, l'une des spécificités du système de caste, et dont on peut constater sur la Figure 2 qu'il marque de son sceau la quasi-totalité des mariages en Inde, sans tendance marquée à la baisse, trouve

1. De tels mécanismes de mise en application de contrats informels par le biais d'institutions « traditionnelles » ne sont pas le propre de l'Inde ni des contrats d'assurance, ainsi que le montre l'étude des marchands magribis d'A. Greif, « Contract enforceability and economic institutions in early trade : the Maghribi trader's coalition », 1993) ; celle de la France ou des États-Unis du XIX^e siècle (E. Weber, *Peasants into Frenchmen. The Modernization of Rural France, 1870-1914*, 1976 ; K. Munchi et N. Wilson, « Identity, occupational choice, and mobility : historical conditions and current decisions in the American midwest », 2011) ; ou celle des pays en voie de développement contemporains (E. La Ferrara, « Kin group and reciprocity : a model of credit transactions in Ghana », 2003 ; M. Fafchamps et S. Lund, « Risk sharing networks in rural Philippines », 2003).

l'une de ses justifications dans la contribution au renforcement des mécanismes assurantiels de la caste. M. Rosenzweig et O. Stark ont montré que la pratique du mariage de l'Inde rurale est une manière de se protéger des chocs de revenu¹. Dans la tradition hindoue du nord de l'Inde, si le mariage est intracaste, il est en revanche rare qu'il se produise au sein d'un même village : les femmes se marient avec un membre de leur caste résidant dans un autre village, où elles iront habiter. Si le ménage d'origine de la femme est confronté à des aléas climatiques affectant ses récoltes, il pourra se tourner vers les membres de la belle-famille habitant un village suffisamment lointain pour ne pas avoir subi le même choc. Avoir un membre de la famille dans ce village éloigné permet de s'assurer que les transferts (prêts ou dons) seront effectivement versés en cas de besoin. Le système de caste renforce ce mécanisme de solidarité informel au sens où il assure que les mariages se déroulent dans un groupe relativement restreint de ménages, nouant des liens entre ménages de la même caste au fil des générations.

Mais l'assurance n'est pas le seul service que la caste rend à ses membres. Elle constitue également un réseau, dans lequel les gens se connaissent et partagent de l'information. K. Munshi a ainsi montré, prenant l'exemple très spécifique des castes spécialisées dans le commerce du diamant à Bombay, que des mécanismes de réseaux, passant notamment par le mariage intracaste, permettent à des communautés entières de bénéficier d'opportunités économiques dont elles n'auraient pu profiter autrement². Ce commerce a ceci de particulier que les diamants bruts sont achetés à crédit, sans contrat écrit pour encadrer la transaction. La confiance entre les deux parties liées par le crédit est donc primordiale, l'acheteur ayant

1. M. Rosenzweig et O. Stark, « Consumption smoothing, migration, and marriage : evidence from rural India », 1989.

2. Voir K. Munshi, « Stength in numbers : networks as a solution to occupational traps », 2011.

tout intérêt à faire défaut. Pour pouvoir entrer dans ce type de commerce, il est indispensable de se faire recommander par un acteur bien établi afin de profiter de sa réputation et pouvoir trouver des clients. L'effet de réseau à l'intérieur d'une même *jati* a pu permettre aux membres de la caste des Kathiawari d'entrer avec succès dans le commerce du diamant : à mesure que les membres de cette caste parvenaient à s'établir dans cette industrie, ils faisaient profiter les autres membres de la caste de leur réputation, permettant à la caste de sortir progressivement de son occupation traditionnelle.

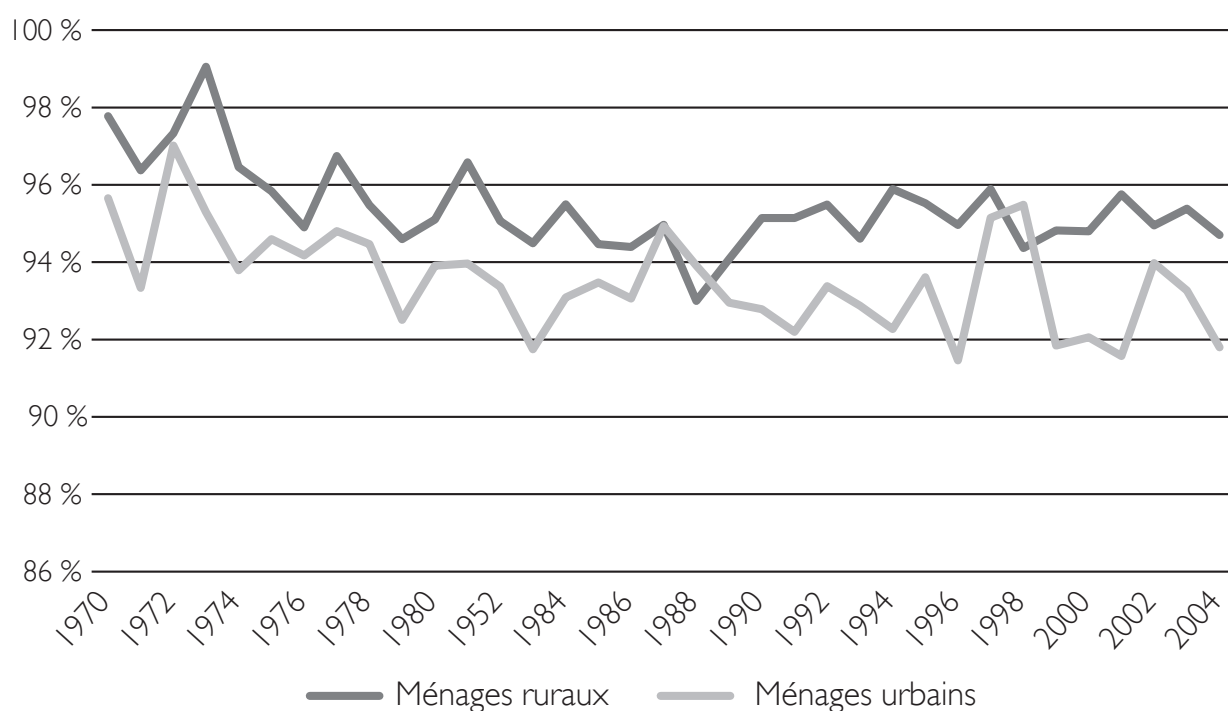


Figure 2 – Évolution du mariage intra-jati en Inde (1970-2004).

Source : IHDS, 2004-2005 ; calculs de l'auteur.

Clé de lecture : 98 % des ménages mariés en 1970 résidant en zone rurale se sont unis au sein d'une même caste.

La caste apparaît donc comme une ressource essentielle dans l'Inde contemporaine, tant en milieu rural, comme le montre le mécanisme des mariages intracastes, que dans l'Inde urbaine, comme l'illustre le cas des

marchands de diamants de Bombay, Plus généralement, elle est une source très importante de financement (prêts ou dons) en cas de choc de revenu ou pour l'accès à l'emploi, comme l'ont montré les travaux de K. Munshi et M. Rosenzweig¹.

Doit-on s'attendre à la disparition de ces mécanismes informels de solidarité à mesure que l'économie de marché et l'action publique imprégneront plus profondément l'économie Indienne ? Cela n'est en rien évident : selon R. Kranton, l'existence d'institutions informelles pourrait venir contrecarrer le développement d'institutions plus « modernes »². En effet, si une part suffisamment importante de la population est engagée dans des échanges informels, ne passant pas par le marché, personne n'a intérêt à abandonner le réseau informel pour entrer dans un système d'échange anonyme de marché, puisque les avantages offerts par celui-ci sont fonction du nombre de personnes qui y participent.

UNE « ETHNICISATION » DE LA CASTE ?

Ces ressources offertes par le système de caste frappent par leur dimension « horizontale » : alors que celui-ci, dans son principe, est hiérarchique, la dimension de solidarité entre les membres de chaque caste décrite jusqu'à présent n'est pas sans rappeler la coopération au sein des groupes ethniques ou d'autres mécanismes informels de solidarité.

On a en effet pu parler d'un processus d'« ethnicisation » de la caste, notamment sur le plan politique. Ch. Jaffrelot oppose ainsi la sanskritisation³

1. Voir K. Munshi et M. Rosenzweig, « Why is mobility in India so low ? Social insurance, inequality and growth », 2009, et « Traditional institutions meet the modern world : caste, gender, and schooling choice in a globalizing economy », 2006.

2. R. Kranton, « Reciprocal exchange : a self sustaining system », 1996.

3. Voir Ch. Jaffrelot, « Sanskritization vs ethnicization in India », 2000. Conceptualisé par M. N. Srinivas (en 1966), la sanskritisation est définie comme « le processus selon lequel une « basse » caste hindoue, une tribu, ou autre, change de coutumes, de rites,

à l'ethnisation de la caste. Alors que le mécanisme de sanskritisation d'une caste entraîne une volonté de progression de celle-ci dans la hiérarchie des castes, sans remise en cause du système hiérarchique lui-même, l'ethnisation, elle, questionne cette hiérarchie pour concevoir les castes comme des groupes potentiellement différents, mais égaux, horizontaux. Assiste-t-on réellement à une telle évolution ?

Du point de vue du mariage, la logique de sanskritisation voudrait que l'on préfère se marier avec un membre d'une caste supérieure, tandis que l'on préférerait sa propre caste dans une logique d'ethnisation. Sur ce sujet, les travaux empiriques ne montrent pas de régularité pouvant justifier une généralisation à l'ensemble de l'Inde. Ainsi, pour la ville de Calcutta et ses environs, A. Banerjee et ses coauteurs montrent que la recherche de conjoints favorise le mariage intracaste plutôt que le mariage vers une caste supérieure¹. Cependant, S. Anderson interprète au contraire l'augmentation du montant des dots que l'on observe en Inde par la combinaison d'une augmentation du revenu moyen, d'une augmentation des inégalités de revenu intracaste et de la volonté de se marier dans une caste supérieure². En effet, cette volonté permettrait aux maris potentiels des hautes castes à faible revenu de profiter de l'augmentation de la richesse des familles de leurs femmes potentielles provenant de castes inférieures, en leur demandant de « payer » pour leur statut de caste par le biais de la dot. L'augmentation du revenu des plus riches des castes relativement basses entraînerait donc une augmentation des dots moyennes, car les femmes de ces castes pourraient alors « acheter » leur mariage avec un

d'idéologie et de mode de vie pour fréquemment tendre vers ceux des castes « deux fois nées », Brahmane, mais également Kshatriya ou Vaisha » (cité par Ch. Jaffrelot, *ibid.*, nous traduisons).

1. A. Banerjee *et al.*, « Marry for what ? Caste and mate selection in modern India », 2011.

2. S. Anderson, « Why dowry payments declined with modernization in Europe but are rising in India », 2003.

mari d'une caste supérieure. Quant au choix du conjoint, si l'existence même, en milieu urbain, de préférences de type « ethnique » témoignent d'un affaiblissement du modèle hiérarchique de la caste, cette évolution ne semble pas, ou peu, avoir affecté l'Inde rurale.

Dans le domaine de la mobilisation politique et de l'accès aux ressources publiques, en revanche, les nombreux exemples de favoritisme de caste viennent faire écho au favoritisme ethnique que l'on peut rencontrer notamment dans certains pays africains¹. K. Chandra décrit ainsi le système politique indien comme une « démocratie clientéliste » (*patronage democracy*) dans lequel les partis jouent sur l'identité de caste afin d'obtenir des votes, en échange, par exemple, d'emplois dans le secteur public ou autres avantages². La caste est en effet présente à tous les niveaux de représentation, du niveau le plus local à celui de l'État (avec des partis de caste dirigeant des États entiers, tel l'Uttar Pradesh). Elle joue un rôle important dans le choix des électeurs : en 2004, 39 % des électeurs résidant en Inde rurale déclaraient être d'accord avec le fait qu'il faille voter de la même manière que les autres membres de sa caste ou de sa communauté³. Le type d'identité de caste pertinent pour la mobilisation politique varie alors en fonction du type d'élection : si pour les élections étatiques, c'est surtout la *varna* dont il est question (avec des partis *scheduled castes* ou *other backward classes* pouvant jouer un rôle important, voire remporter les élections), au niveau local, il s'agira de la *jati*⁴.

1. Voir D. Posner (*Institutions and Ethnic Politics in Africa*, 2005) pour une description de la politique de l'ethnie en Afrique.

2. K. Chandra, *Why Ethnic Parties Succeed*, 2004.

3. Source : National Election Study. Center for the Study of Developing Societies, 2004 et calculs de l'auteur. Dans l'Inde urbaine, les considérations de caste sont loin d'être négligeables, 27 % des électeurs se déclarant également en accord avec cette proposition.

4. Il est à noter que ce développement de partis de caste est relativement récent, en particulier en Inde du Nord : ce n'est qu'à partir des années 1980 que ces partis

K. Munshi et M. Rosenzweig montrent ainsi qu'au niveau le plus fin du système de représentation indien, le « ward¹ », la *jati* joue un rôle de discipline dans le comportement des élus². En effet, il n'est pas rare que les élus ne soient pas les plus compétents³ parmi les candidats, ou qu'une fois élus, ils choisissent des politiques allant à l'encontre de l'intérêt de leurs électeurs⁴. Dans le cas d'élections très locales, la *jati* peut parfois permettre de contrôler les agissements de l'élu et donc d'élire un candidat qui soit à la fois compétent et respectueux des intérêts de son électorat. Car si les candidats les plus compétents n'ont pas les mêmes préférences que leur électorat et ne peuvent s'engager de manière crédible à mener une politique plus proche des préférences de celui-ci que des leurs, alors les candidats moins compétents seront élus. Mais si le candidat compétent est également membre de la *jati* la plus nombreuse de la circonscription, alors les mécanismes de sanctions sociales vont permettre aux promesses du candidat de devenir crédibles : si, une fois élu, celui-ci engage des politiques « mauvaises » pour les membres de sa *jati*, ceux-ci (qu'il croise au quotidien, dans le cadre de ces élections extrêmement locales) lui en feront

prirent une place importante sur l'échiquier politique. Voir, sur ce sujet, Ch. Jaffrelot, *La Démocratie par la caste*.

1. Sans équivalent évident dans le système électoral français, le « ward » pourrait être décrit comme une sorte d'arrondissement au sein d'un groupement de villages.

2. K. Munshi et M. Rozenzweig, « Networks, commitment, and competence : caste in Indian local politics », 2010.

3. Dans le cas indien, cette tendance peut être extrême : aux élections de 2012, par exemple, plus d'un tiers des députés élus aux assemblées des États avaient un casier judiciaire (*The Hindu*, 35 % of elected MLAs face criminal cases, 2012).

4. R. Fisman *et al.*, dans « Private returns to public office », 2012, mettent par exemple en évidence que les députés indiens voient leur patrimoine augmenter considérablement au cours de leur mandat.

payer le prix. Dans les « wards » dont une caste représente plus de la moitié de la population, la qualité des élus augmente, ainsi que la quantité de biens publics fournis¹.

Voter pour un membre de sa caste peut également être un moyen de s'assurer l'accès aux ressources de la puissance publique. T. Besley et ses coauteurs montrent ainsi que, pour les élections locales, les membres de la *varna*² du Pradhan (le chef du Gram Panchayat³) bénéficient d'un accès plus important aux biens publics, signe de favoritisme de la part du maire à l'égard des membres de sa *varna*, ce qui en l'occurrence serait plutôt positif : cette étude se concentre sur l'exemple des maires membres de *scheduled castes*, dont un système de quota impose l'élection dans certains Gram Panchayat, et souligne donc que ce mécanisme de favoritisme vient aider des groupes par ailleurs discriminés⁴.

Cependant, le rôle positif de la caste dans les élections locales n'est pas nécessairement généralisable à d'autres types d'élections, pour lesquelles nous allons voir que la préférence de caste peut, au contraire, favoriser la corruption. A. Banerjee et R. Pande montrent en effet qu'au niveau des élections parlementaires, pour lesquelles l'identité de caste pertinente est généralement la *varna*, la préférence de caste amène au contraire à choisir des élus plus corrompus : si les électeurs préfèrent voter pour un candidat de leur *varna*, alors il sera d'autant plus facile pour un candidat incompetent d'être élu que sa propre *varna* est nombreuse dans sa circonscription.

1. Les « wards » dans lesquels une *jati* est majoritaire peuvent être systématiquement différents des autres « wards ». Pour contourner ce problème, les auteurs utilisent le fait que des « wards » choisis aléatoirement doivent être membre des *scheduled castes*, réduisant le choix possible en terme de *jati* de l'élu.

2. Plus précisément, dans ce cas, le statut de *scheduled castes* ou non du Pradhan.

3. Si les « wards » sont des arrondissements, le Gram Panchayat pourrait être considéré comme le conseil municipal et le Pradhan comme le maire.

4. T. Besley *et al.*, « The politics of public good provision : evidence from Indian local government », 2004.

Dans le contexte d'une circonscription plus grande, dans laquelle l'identité saillante est plus agrégée, la *varna* ne peut pas jouer le rôle de contrôle et de sanction de la *jati* : on constate ainsi qu'entre le début des années 1980 et les années 2000, la corruption des élus a beaucoup augmenté en Uttar Pradesh (État sur lequel se concentre cette étude), précisément là où certaines *varnas* ont une population suffisamment large pour influencer sur le résultat des élections.

La caste, on le voit, peut permettre de se protéger contre les abus des élus, dans un pays encore très fortement marqué par la corruption. Cependant, le contrôle exercé par les membres d'une caste sur leurs représentants dépend de l'information qu'ils ont sur leur comportement et sur la pression qu'ils peuvent exercer sur eux. Le réflexe du vote de caste n'est bénéfique que s'il permet par ailleurs un contrôle plus strict de l'action de l'élu : dans le cas d'élections législatives, ou même municipales, en l'absence d'accès direct à l'élu, l'efficacité de la caste comme mécanisme de surveillance s'atténue. Et c'est dans ces situations que le vote de caste devient problématique, puisqu'il entraîne l'élection de candidats souvent moins compétents et plus corrompus, dont l'action sera moins bien surveillée. Or, ce sont les élections qui offrent aux élus le plus de pouvoir.

Le système de caste comporte donc bien une dimension « ethnique », horizontale, qui trouve son accomplissement dans le jeu politique. Dans d'autres domaines, tel le mariage, en revanche, le système de caste pourrait conserver sa spécificité hiérarchique.

LA CASTE, UNE CONTRAINTE ?

Au-delà de ces pratiques clientélistes, nous allons voir que la solidarité de caste est imparfaite et, en particulier, qu'elle impose de larges coûts à ses membres. Faisant abstraction de sa dimension hiérarchique et discriminante, dont nous traiterons par la suite, nous allons nous intéresser aux contraintes qu'elle fait porter sur les individus. En effet, profiter de ce

réseau informel implique de rester dans celui-ci et d'accepter ses normes de comportement. Dans le cadre d'une économie en transformation, dans laquelle les opportunités se multiplient, se maintenir dans un réseau informel revient souvent à sacrifier une possibilité d'évolution à moyen terme pour se protéger à court terme.

E. Field et ses coauteurs montrent ainsi que les femmes de haute caste, dont l'exigence de « pureté » limite les contacts possibles avec un autre homme que leur mari¹, bénéficient moins des programmes de formation à la création d'entreprise que des femmes de basses castes, sur lesquelles ne pèse pas une telle contrainte. Étant fortement limitées dans leurs mouvements et dans les interactions qu'elles peuvent avoir en dehors du ménage, elles sont très lourdement handicapées professionnellement et restent plus facilement enfermées dans leur rôle traditionnel. Les modèles de comportement propres à chaque caste handicapent la mobilité sociale de certains de leurs membres.

K. Munshi et M. Rosenzweig étudient également comment la caste, si elle permet d'accéder plus facilement à certains types d'emplois, restreint aussi le choix aux emplois pour lesquels elle peut offrir ses services². Prenant l'exemple de la ville de Bombay, ils montrent qu'après la libéralisation de 1991, le salaire que permettait d'obtenir une scolarisation en langue anglaise est devenu plus élevé. Cependant, les *jati* bien installées dans les métiers ouvriers, pour lesquels la pratique de l'anglais n'est pas utile, ont continué à envoyer leurs garçons dans des écoles en marathi (la langue locale). Alors que le réseau de caste avait initialement permis l'accès à ces métiers pour les membres de la *jati*, l'association de celle-ci à un

1. E. Field *et al.*, « Do traditional institutions constrain female entrepreneurship? A field experiment on business training in India », 2010. Ainsi, une femme mariée de haute caste doit être voilée, éviter de sortir de chez elle et ne doit pas se remarier en cas de veuvage ni interagir avec des hommes plus âgés.

2. K. Munshi et M. Rosenzweig, « Traditional institutions meet the modern world ».

type particulier d'activité a entraîné un coût social à l'éloignement de cette activité devenue « traditionnelle », intimement liée à l'identité de la *jati*. L'appartenance à la *jati* est donc venue freiner la mobilité intergénérationnelle de ses membres masculins. Il est à noter que l'interprétation selon laquelle cet enfermement dans l'enseignement en marathi serait imposé par les membres d'autres castes ne résiste pas à l'analyse : on ne constate pas une telle rigidité vis-à-vis des filles de la *jati*, qui ne sont pas concernées par cet attachement à des métiers ouvriers, mais potentiellement sujettes aux mêmes discriminations de la part des autres castes.

K. Munshi et M. Rosenzweig expliquent également le fort taux de ruralité et la faible migration, si spécifiques de l'Inde moderne, par la prégnance des réseaux de caste et des mécanismes d'assurance informelle dont nous avons parlé. En particulier, ils montrent que lorsque le revenu moyen de la *jati* augmente, les ménages ont encore plus tendance à s'intégrer dans les réseaux d'assurance afin de pouvoir profiter de la meilleure garantie que procure le plus haut revenu moyen de leur *jati*. Cela suggère donc que l'augmentation de revenu moyen en Inde ne garantit en rien la disparition du système de caste. Au contraire, si le revenu moyen augmente, en l'absence d'alternatives formelles d'assurance, chacun est incité à rester dans le réseau informel de la *jati*, et donc à maintenir des liens de proximité (géographique ou maritale) avec elle. Plus encore, le creusement des inégalités de revenu n'est pas non plus en soi un gage de disparition de la solidarité intra-*jati*. Si les inégalités se creusent entre *jatis* mais pas à l'intérieur de celles-ci, il n'y a pas de raison de s'attendre à une diminution de cette solidarité¹. La solidarité de caste, si utile à court terme pour se prémunir contre le risque, vient atténuer les possibilités

1. Les auteurs montrent également que si l'on doit s'attendre à un affaiblissement de la solidarité intra-*jati* avec le développement des inégalités de revenus en son sein, dans les faits on constate que ce mécanisme est pour l'instant relativement faible.

d'évolution à plus long terme, contribuant à maintenir les individus dans un horizon géographique et professionnel extrêmement limité.

Les mécanismes d'assurance informels ayant des effets pervers à moyen terme ne se limitent d'ailleurs pas à la solidarité intra-*jati*. S. Anderson et ses coauteurs montrent ainsi que, dans le cas du Maharashtra, une alliance objective entre la caste « dominante¹ » des Marathas et les *jati* des travailleurs journaliers agricoles tend à entretenir la domination politique des Marathas². Au niveau local, les Marathas propriétaires terriens peuvent s'engager à jouer un rôle d'assureur (ou de prêteur) vis-à-vis de leurs travailleurs journaliers. En échange, les programmes nationaux qui pourraient entraîner une augmentation du salaire de ces travailleurs ne sont que peu mis en place. Ainsi, à court terme, ce type d'arrangement est clairement mutuellement avantageux pour les deux parties (les propriétaires terriens augmentent leur profit, les travailleurs journaliers diminuent leur risque). L'effet à plus long terme est, en revanche, beaucoup moins clair puisque la structure des revenus et des occupations des villages se trouve maintenue à la fois dans sa rigidité et dans sa hiérarchie.

Dans le contexte d'une Inde encore très majoritairement en proie à la pauvreté et soumise à une exposition au risque que provoque à la fois l'absence d'économie de marché et la défaillance de l'État, l'institution informelle de la caste se révèle une ressource précieuse. Elle s'adapte aux besoins de ses membres et, en ce sens, est résolument « moderne ». Cependant, c'est également un système rigide qui enferme l'individu dans un rôle économique et social généralement attribué dès la naissance. C'est là une des premières contraintes que fait peser le système de caste.

1. Le concept de « dominance », théorisé par M. N. Srinivas (« The social system of a Mysore village », 1955) puis par L. Dumont (*Homo Hierarchicus*), met en avant le pouvoir de la caste détenant la propriété terrienne au sein d'un village, au-delà des considérations de « pureté » et de taille relative des populations.

2. S. Anderson *et al.*, « Clientelism in Indian villages », 2014.

Dans un pays faisant face à des transformations économiques et sociales profondes, le système de caste agit potentiellement comme un frein sur ces transformations, ne permettant qu'à certaines castes de bénéficier de l'apparition de nouvelles opportunités.

3. La caste comme système de discrimination

Nous avons jusqu'à maintenant présenté le système de caste comme une institution informelle offrant un certain nombre de services qui comblent les défaillances de mécanismes plus formels encore absents en Inde, au prix d'un ensemble de contraintes portant sur les choix des individus. Cette solidarité au sein de chaque *jati* frappe par son caractère horizontal, voire par sa dimension « ethnique ». Mais le système de caste, dans son essence même, contient un principe de hiérarchie : chaque *jati* a une occupation traditionnelle, plus ou moins « pure » du point de vue de l'orthodoxie hindoue, et appartient à une *varna*, dont les relations avec les autres *varnas* sont très largement codifiées. En particulier, les rapports avec les Shudras et les *scheduled castes* sont considérés comme source de « pollution » et, à ce titre, les membres de ces *varnas* sont généralement discriminés par les membres des hautes castes.

Si l'on a pu observer que le rôle joué par la caste est essentiel dans l'Inde contemporaine, il est en revanche plus difficile de saisir les causes de la survie des castes en tant que système hiérarchique, alors même que les nouvelles opportunités économiques semblent rendre caduque l'attachement d'une caste à une occupation traditionnelle. Une fois posé le constat que les inégalités entre castes sont toujours une réalité criante de l'Inde moderne, nous verrons que des mécanismes de discrimination statistique viennent s'ajouter aux rigidités déjà décrites pour pérenniser la caste en tant que système. À cet égard, les politiques spécifiques mises en place par un État « battant de l'aile » frappent par leur inefficacité.

INÉGALITÉS, DISCRIMINATION ET VIOLENCE DE CASTE : UNE RÉALITÉ DE L'INDE CONTEMPORAINE

La hiérarchie des castes est une réalité de l'Inde moderne affectant au quotidien des millions d'Indiens. La *varna* est aujourd'hui encore un bon

prédicteur des revenus ou du niveau d'éducation¹. On constate ainsi sur la Figure 3 que les populations *other backward classes* et *scheduled castes* ont respectivement environ trois et quatre années d'éducation de moins que la population indienne de haute caste², et que cette tendance semble peu s'atténuer avec le temps.

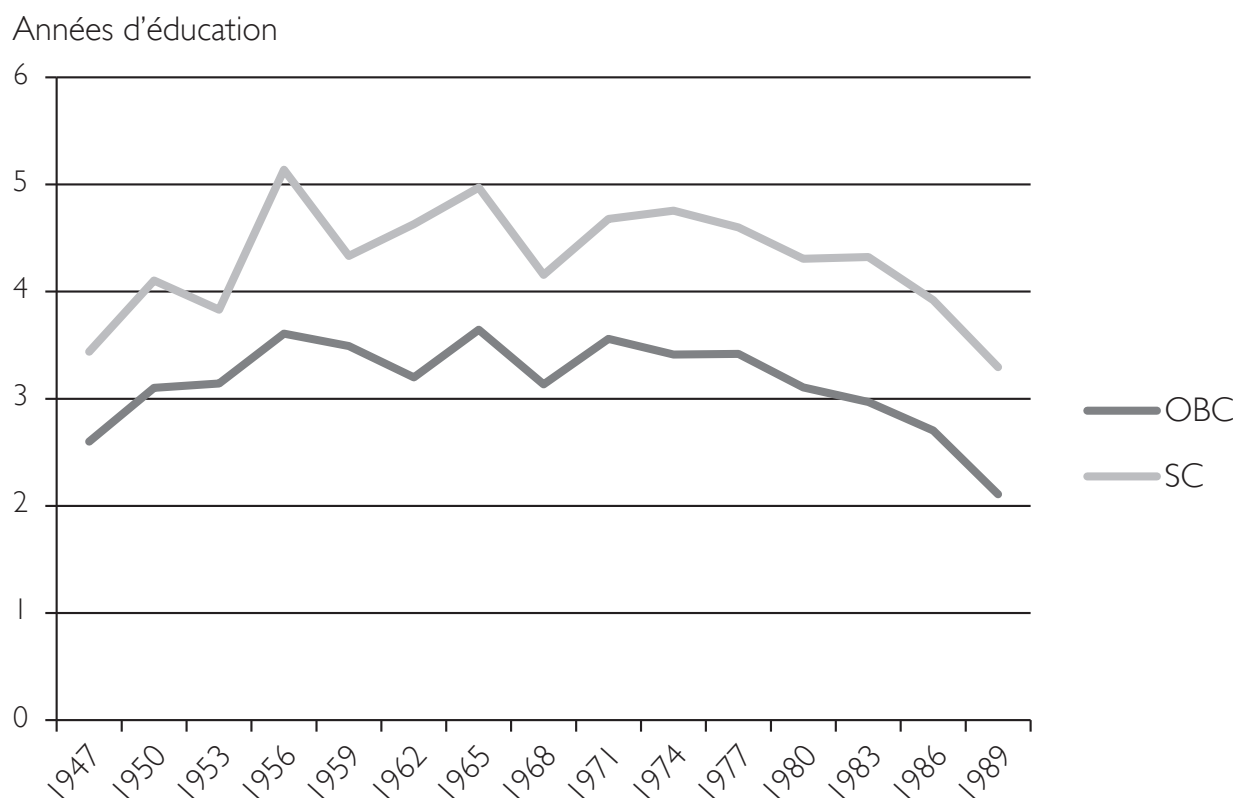


Figure 3 – Écart de niveau d'éducation par cohorte et par caste.

Source : NSS 66 (2009-2010) ; calculs de l'auteur. Population âgée de 20 à 65 ans.

Clé de lecture : en 2009-2010, un membre des *scheduled castes* né entre 1947 et 1950 aura en moyenne 3 années d'éducation de moins qu'un membre de la population qui n'appartient ni aux *scheduled castes* ni aux *other backward classes*.

1. Voir A. Deshpande, « Does caste still define disparity ? A look at inequality in Kerala, India », 2000.

2. C'est-à-dire, dans ce cadre, ni *scheduled castes*, ni *scheduled tribes*, ni *other backward classes*, ni musulmane.

À l'issue de ce premier constat d'inégalité entre castes¹, il convient de s'arrêter un instant sur la distinction entre discrimination et inégalité. Si l'on observe l'existence de larges inégalités entre castes, cela ne permet pas de conclure directement à une discrimination par caste. Par exemple, si les basses castes ont un niveau d'éducation plus faible, il est logique, qu'en moyenne, celles-ci aient également un emploi moins qualifié et moins rémunérateur. Les inégalités entre hautes et basses castes ne sont donc pas nécessairement un signe de discrimination à l'encontre des basses castes, mais peuvent recouvrir des différences dans les caractéristiques moyennes des membres de chaque caste. Nous tâcherons donc de maintenir cette distinction entre inégalité et discrimination. Ainsi, pour rendre compte de l'inégalité de niveau d'éducation constatée sur la Figure 3, nous devons nous interroger sur l'origine de celle-ci : s'agit-il de différents choix éducatifs faits par les diverses castes, ou bien, au contraire, d'une différence subie, imposée par des sanctions sociales ?

Traditionnellement, les basses castes n'étaient pas autorisées à entrer dans les mêmes bâtiments, notamment les écoles, que les membres des hautes castes, en raison du risque de « pollution » engendré par leur présence². Il y a donc eu de longue date une discrimination à l'entrée des écoles envers les membres des basses castes. Cependant, avec la construction d'écoles spécifiques pour les basses castes et le recrutement de professeurs parmi ces castes, cette tendance est aujourd'hui en cours de disparition. A. Holla ne trouve, par exemple, aucun indice de discrimination à l'entrée de membres des *scheduled castes* dans le Karnataka³.

1. Et d'inégalités en général tant du point de vue du revenu que de la plupart des indicateurs socio-économiques (voir J. Drèze et A. Sen, *An Uncertain Glory*).

2. De plus, A. Holla (« Caste discrimination in school admissions : evidence from test scores », 2007) rappelle que la discrimination des basses castes dans l'éducation présente une dimension spécifique, puisque la récitation des védas devait être interrompue en cas de présence d'un Shudra.

3. Voir A. Holla, *ibid.*

En revanche, le comportement des professeurs à l'intérieur des écoles peut, lui, se révéler discriminant. R. Hanna et L. Linden montrent ainsi que les professeurs ont tendance à noter plus sévèrement les membres des castes inférieures¹. Ainsi, les différences constatées en termes de niveau scolaire peuvent ne pas être nécessairement dues à des mécanismes de discrimination « simples » (interdiction d'entrer à l'école, par exemple), mais être plus insidieux. Nous nous intéresserons par la suite à l'effet de ce type de discrimination sur la dynamique de l'évolution des inégalités entre castes.

Les inégalités entre castes ne sont pas uniquement présentes au sein de l'éducation. L. Iyer et ses coauteurs mettent en avant le fait que les basses castes, et en particulier les *scheduled castes*, sont sous-représentées parmi les chefs d'entreprises². Le Tableau 2 montre qu'alors que les *scheduled castes* représentent près de 20 % de la population totale, elles ne dirigeaient en 2005 que 10 % des entreprises et n'employaient que 8 % de la population travaillant en entreprise. Les inégalités que nous avons observées au sortir de l'école se retrouvent donc également sur le marché de l'emploi : on constate que les membres des *scheduled castes* n'ont pas accès à l'ensemble des occupations possibles, et notamment celles offrant les plus hauts salaires et les meilleures conditions de travail³.

Or ces inégalités sur le marché de l'emploi ne sont pas uniquement la conséquence mécanique du moindre niveau d'éducation des basses castes. De nombreuses études soulignent les discriminations auxquelles font face les basses castes sur le marché du travail. A. Banerjee et ses coauteurs mettent ainsi en évidence que les basses castes ont plus difficilement accès aux

1. R. Hanna et L. Linden, « Discrimination in grading », 2015.

2. L. Iyer *et al.*, « Caste and entrepreneurship in India », 2011.

3. V. Hnatkovska *et al.*, « Castes and labor mobility », 2012.

emplois des centres d'appels de Delhi¹, tandis que T. Ito montre que celles-ci sont handicapées pour accéder aux emplois formels en Inde du Nord².

Tableau 2 – Caste et entrepreneuriat

	Type de caste du propriétaire de l'entreprise			
	Autres	OBC*	SC	ST
Part dans la population (2009-2010)	29,5 %	42,4 %	19,4 %	8,7 %
Zone rurale	24,9 %	43,3 %	21,1 %	10,8 %
Zone urbaine	43,0 %	40,1 %	14,7 %	2,7 %
Part parmi les propriétaires d'entreprises (2005)	42,9 %	43,5 %	9,8 %	3,7 %
Zone rurale	36,9 %	46,8 %	11,5 %	4,8 %
Zone urbaine	52,3 %	38,4 %	7,3 %	2,0 %
Part dans l'emploi (2005)	48,5 %	40,0 %	8,1 %	3,4 %
Zone rurale	40,3 %	45,0 %	10,1 %	4,7 %
Zone urbaine	58,2 %	34,1 %	5,8 %	1,9 %

Source : L. Iyer *et al.* (2012) pour les données d'entreprise et NSS 66 pour les parts de population.

* Les parts de population OBC combinent les OBC de toutes les religions.

Cette discrimination à laquelle font face les basses castes, si elle oblitère leurs chances d'accéder aux nouveaux emplois offerts par la croissance indienne dans les villes, les touche aussi, et surtout, en milieu rural. On voit avec S. Anderson que l'accès à l'eau des basses castes dans les villages dépend de la caste possédant les sources d'eau locales³. Partager l'eau

1. A. Banerjee *et al.*, « Labor market discrimination in Delhi : evidence from a field experiment », 2009.

2. T. Ito, « Caste discrimination and transaction costs in the labor market : evidence from rural North India », 2009.

3. S. Anderson, « Caste as an impediment to trade », 2011.

avec les basses castes étant « polluant » pour les hautes castes, il en résulte que, dans les villages où les puits sont contrôlés par les hautes castes, les récoltes des membres des basses castes (qui ont donc moins accès à l'eau des puits) sont bien plus affectées par le niveau des précipitations. Les membres de ces castes sont alors en moyenne plus pauvres dans ces villages que dans ceux où l'accès à l'eau n'est pas contrôlé par les hautes castes.

De manière plus générale, la caste est souvent au centre des conflits dans l'Inde rurale contemporaine : pour le partage de l'eau, ainsi que nous venons de le voir, mais pas seulement. L'enquête REDS de 2006 s'est intéressée à la source des conflits en Inde rurale. Il ressort de cette enquête que, pour les ménages ayant été confrontés à un conflit, la caste en était la cause dans plus de 17 % des cas. De plus, quand les conflits sont des conflits de caste, ils sont souvent plus violents : 34,5 % des conflits de caste auxquels ont été confrontés les ménages entraînent des violences contre seulement 15 % pour les autres types de conflits.

Pris dans leur ensemble, les membres des basses castes sont donc moins bien éduqués, moins bien employés et, logiquement, plus pauvres. On constate ainsi dans la Figure 4 que, pour chaque décile de consommation, la consommation des membres des *scheduled castes* est plus faible que celle du reste de la population indienne, que ce soit au début des années 1980 ou au milieu des années 2000.

Les inégalités entre castes sont donc une réalité de l'Inde moderne. Elles semblent au moins, pour partie, être dues aux discriminations affectant aussi bien les membres des basses castes travaillant la terre dans les villages que ceux tentant de s'extraire de leur condition par le biais de l'éducation et de l'accès à de nouveaux types d'emploi. Mais ce constat n'est pas en tant que tel une surprise et une question peut-être plus pertinente serait de s'intéresser à l'évolution de cette disparité.

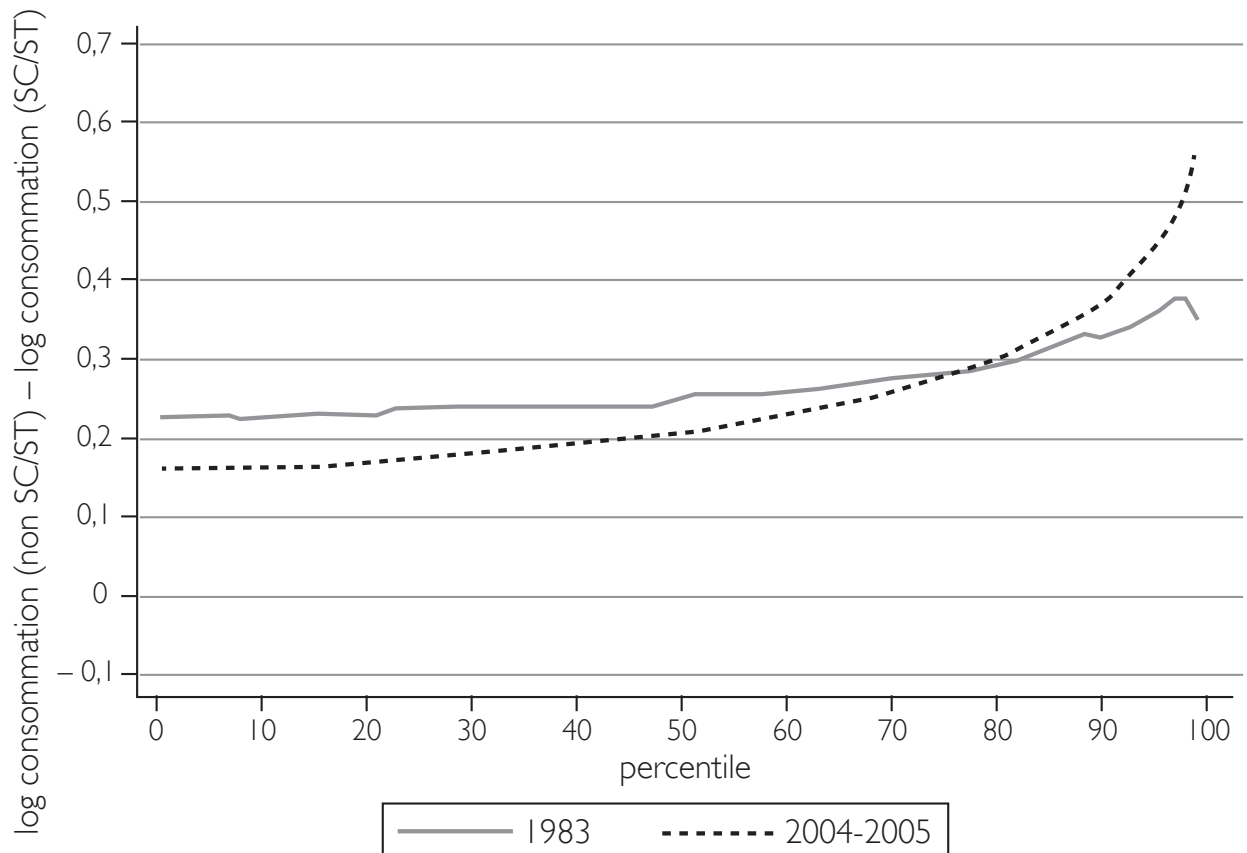


Figure 4 – Écarts de consommation par caste (1983-2005).

Source : d'après V. Hnatkovska *et al.* (2012).

Clé de lecture : en 2004-2005, la consommation des ménages non SC/ST du 100^e percentile était environ $\exp(0,6) = 1,8$ fois plus élevée que celle des ménages SC/ST de ce percentile.

DES INÉGALITÉS QUI NE SE RÉSORBENT PAS

On pourrait en effet interpréter les actuelles inégalités entre *varnas* ainsi que la discrimination envers les basses castes comme des vestiges du passé, certes encore présents mais inexorablement voués à la disparition. Le constat empirique est malheureusement moins optimiste. Comme nous avons pu le voir à la Figure 4, les inégalités de consommation entre *scheduled castes* et autres *varnas* restent flagrantes, malgré un déclin de celles-ci entre le début des années 1980 et le milieu des années 2000. Qu'en est-il des autres aspects des inégalités entre castes ?

V. Hnatkoska et ses coauteurs étudient l'évolution des différences d'éducation et des disparités sur le marché du travail entre membres des *scheduled castes* et *scheduled tribes* et le reste de la population. Ils montrent en particulier que si l'on observe un certain rapprochement entre ces catégories, celui-ci est loin d'être uniforme : les basses castes semblent par exemple décrocher dans les hauts niveaux d'éducation. On peut constater sur la Figure 5 que l'absence de convergence du niveau d'éducation observée sur la Figure 3 n'est pas due à une stagnation du niveau d'éducation des membres des basses castes : leur retard relatif dans l'accès aux niveaux d'éducation primaires se réduit entre les années 1980 et les années 2000. En revanche, alors que le reste de la population avait accès aux études secondaires voire supérieures, les basses castes, elles, en restaient encore largement exclues.

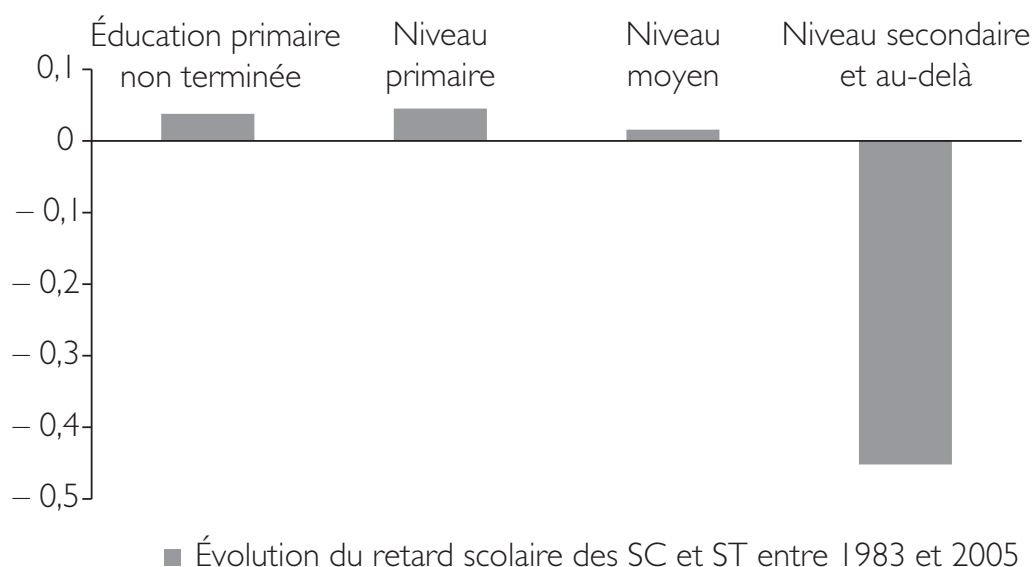


Figure 5 – Évolution du retard scolaire des *scheduled castes* et des *scheduled tribes* par rapport au reste de la population (1983-2005).

Sont reportées ici les différences entre les coefficients d'une régression probit ordonné du niveau scolaire atteint sur le statut de SC/ST en 1983 et 2005. Tous les coefficients sont significatifs au seuil de 1 %.

Source : d'après V. Hnatkovska *et al.* (tableau 3, 2012).

Clé de lecture : parmi la population ayant été à l'école, l'écart de complétion du niveau primaire entre SC/ST et autres castes a diminué entre 1983 et 2005. Parmi la population ayant terminé le niveau scolaire « moyen », l'écart entre SC/ST et le reste de la population dans l'accès au niveau secondaire a augmenté.

Il semble donc que les membres des basses castes suivent l'évolution de la société indienne avec un temps de retard : quand l'ensemble de la population a accès à l'éducation secondaire, les basses castes parviennent seulement aux niveaux primaires. La Figure 6 permet un constat similaire quant à l'évolution de la structure de l'emploi. Largement surreprésentés dans l'emploi agricole au début des années 1980, les membres des basses castes ont de plus en plus accès aux emplois de type « col bleu » dans les années 2000, mais semblent toujours exclus des emplois de type « col blanc » les plus qualifiés. Ainsi, alors que l'économie indienne se tertiarise, les membres des basses castes ne semblent pas encore profiter de ces nouvelles occupations.

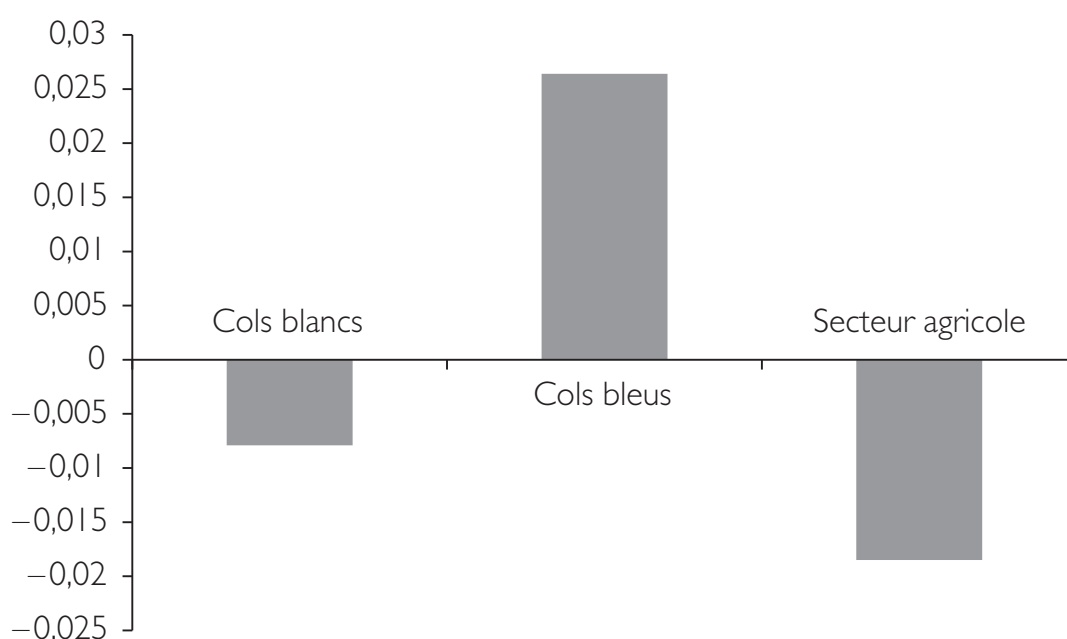


Figure 6 – Évolution de l'accès à l'emploi des *scheduled castes* et des *scheduled tribes* par rapport au reste de la population (1983-2005).

Sont reportées ici les différences entre les coefficients d'une régression probit multivariée du type d'emploi occupé sur le statut de SC/ST en 1983 et en 2005. Tous les coefficients sont significatifs au seuil de 1 %.

Source : V. Hnatkovska *et al.* (tableau 4, 2012).

Clé de lecture : entre 1983 et 2005, la corrélation entre le fait d'être SC ou ST et de travailler dans un emploi de type « col bleu » a augmenté.

Si les inégalités entre castes perdurent malgré les transformations profondes que connaît l'économie indienne depuis une trentaine d'années, cette situation est-elle due à des différences systématiques entre *varna* ou à une discrimination de la part des hautes *varnas* ?

La littérature économique distingue deux types de discrimination : le goût pour la discrimination et la discrimination statistique. G. Becker met en avant le goût pour la discrimination en prenant l'exemple du racisme sur le marché du travail : un employeur raciste préférera employer un salarié blanc (de haute caste, dans notre contexte)¹. Du fait du « coût » que représente pour l'employeur l'interaction avec un membre de la minorité, les membres de la minorité moins « demandée » devront donc accepter des salaires plus faibles, ce qui profite aux concurrents des employeurs racistes. Sous cette forme, la discrimination devrait alors disparaître en raison de la concurrence : les employeurs discriminants devraient être poussés à la faillite en raison de la contrainte qu'ils s'imposent dans le recrutement et des salaires plus élevés qu'ils versent à leurs employés. Cependant, G. Akerlof a souligné que dans le cadre du système de caste, il n'était pas nécessaire d'avoir un goût pour la discrimination pour que celle-ci soit en place². Avec un système de sanction sociale frappant ceux qui ne discriminent pas (un membre d'une haute caste acceptant de partager un repas avec un Intouchable et devenant de ce fait impur), un système de discrimination peut se maintenir sans qu'il y ait nécessairement de goût individuel pour la discrimination.

Un second type de théorie a retenu davantage l'attention des économistes, celle de la discrimination statistique³. Selon cette théorie,

1. G. Becker, *The Economics of Discrimination*, 1957.

2. G. Akerlof, « The economics of caste and of the rat race and other woeful tales », 1976.

3. E. Phelps, « The statistical theory of racism and sexism », 1972 ; K. Arrow, « The theory of discrimination », 1973.

l'appartenance à un groupe permet d'inférer certaines caractéristiques difficilement observables des individus, ce qui peut entraîner des différences de traitement entre individus par ailleurs égaux si, par exemple, les caractéristiques moyennes des groupes sont différentes. Dans ce cas, la discrimination provient d'une volonté de profiter de l'information qu'apporte l'appartenance au groupe, plutôt que d'un goût pour la discrimination¹. Ce second type de discrimination est particulièrement pervers, au sens où il entraîne un certain désinvestissement des personnes discriminées : à quoi bon poursuivre des études longues si l'on anticipe que le diplôme obtenu ne sera pas reconnu à sa juste valeur ? R. Hanna et L. Linden, dans une expérience menée sur des corrections d'examens que nous avons déjà mentionnée, montrent que les correcteurs ont tendance à sous-noter les élèves membres des *scheduled castes* lorsque la caste est rendue apparente, mais que cette tendance n'existe que pour les premières copies corrigées : alors que les correcteurs apprennent à mieux corriger les copies, ils n'ont plus besoin de recourir à la caste comme indicateur de la qualité de l'élève (les élèves des *scheduled castes* étant en moyenne moins bons). La discrimination statistique crée spontanément pour les individus une désincitation à investir en éducation. K. Hoff et P. Pandey ont ainsi montré que des élèves de haute et basse castes résolvent des exercices avec la même efficacité lorsque leur *varna* est cachée, tandis que lorsque celle-ci est révélée, anticipant qu'ils risquent d'être moins bien considérés, les élèves de basse *varna* se mettent à résoudre moins d'exercices² (Figure 7).

1. L'exemple classique de ce type de discrimination est le profilage racial par la police : si certaines minorités ethniques ont un taux de criminalité plus élevé (par exemple parce qu'elles sont plus pauvres), la police aura tendance à arrêter plus souvent les membres de ces minorités lors de contrôles inopinés. Si cela entraîne un taux d'arrestation plus élevé, ce comportement a également un effet dévastateur pour la majorité des membres de ces minorités qui n'a rien à se reprocher et qui se voit exposée à des contrôles à répétition du fait de sa couleur de peau.

2. K. Hoff et P. Pandey, « Discrimination, social identity, and durable inequalities », 2006.

On trouve également des mécanismes de discrimination sur le marché de l'emploi. A. Banerjee et ses coauteurs montrent ainsi que pour les emplois des *call centers* de Delhi, peu qualifiés, mais nécessitant une bonne maîtrise de l'anglais, la caste est également utilisée comme signal de la maîtrise de cette langue, entraînant une discrimination statistique à l'encontre des *scheduled castes*¹.

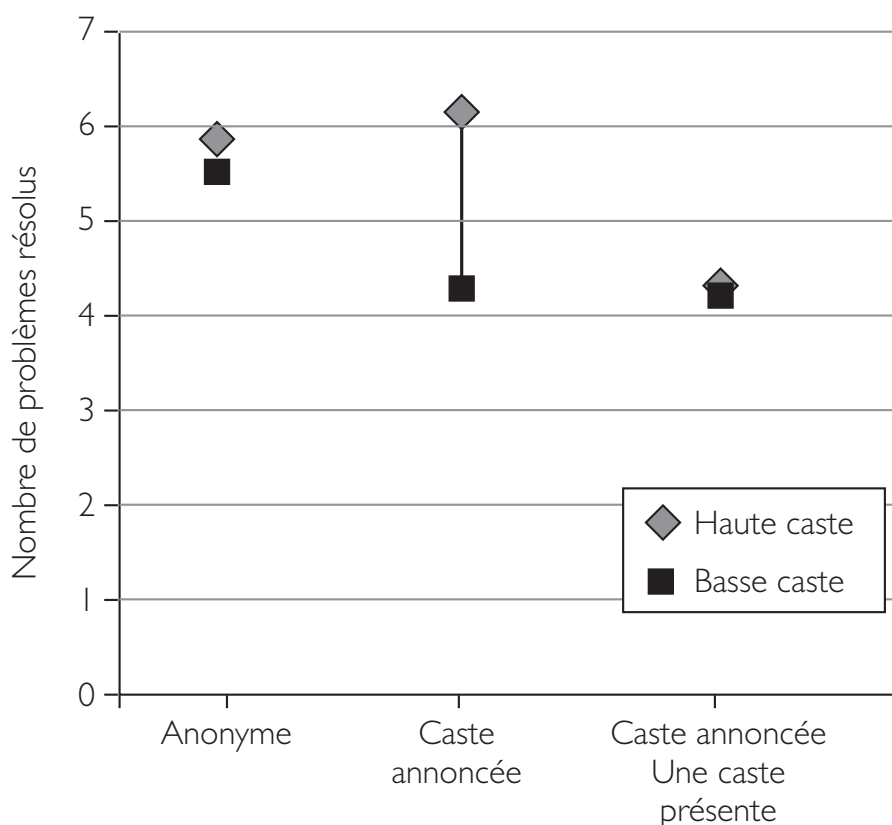


Figure 7 – Résolution de labyrinthes par caste.

Source : d'après K. Hoff et P. Pandey (2006).

Clé de lecture : quand la caste n'est pas révélée, les élèves de haute et basse castes résolvent en moyenne un peu moins de six problèmes.

Les inégalités entre *varna* ne semblent donc pas se réduire, en raison notamment de mécanismes de discrimination : goût pour la discrimination

1. A. Banerjee et al., « Labor market discrimination in Delhi.

et discrimination statistique, qui, au-delà de leur effet direct, entraînent des effets pervers poussant les membres des basses castes à se conformer aux préjugés les concernant. Si les basses castes voient leur situation évoluer malgré tout (augmentation de leur niveau d'éducation, accès à de nouveaux types d'emplois), c'est toujours avec retard par rapport à l'évolution du reste de la société indienne.

L'EFFET MITIGÉ DES POLITIQUES DE DISCRIMINATION POSITIVE

Afin d'éviter ce type d'évolution, au moment de l'Indépendance, l'Inde a systématisé des politiques de discrimination positive pour les *scheduled castes*. Le fait que, plus de soixante ans après, les écarts entre *varnas* soient encore flagrants semble être un indicateur clair de l'échec de ces politiques, même si nous allons voir qu'il faut peut-être nuancer ce point de vue pour souligner leur rôle dans la mobilisation des basses *varnas*.

L'un des aspects les plus frappants des politiques de discrimination positive est l'extrême difficulté qu'il y a à les évaluer : face à l'absence de données systématiques, les chercheurs ont dû déployer des trésors d'ingéniosité pour simplement proposer une mesure de l'impact de ces politiques. Malgré l'importance de la population concernée, et la place prise par la discrimination positive dans le débat public, il est aujourd'hui impossible d'obtenir des données officielles sur le niveau de vie de chaque *jati* (afin de comparer les trajectoires des *jatis* incluses et non incluses sur les listes de *scheduled castes*, de mesurer le creusement potentiel d'écarts entre différentes *jatis* des *scheduled castes*, ou encore de voir si les individus des castes bénéficiant de ces politiques sont bien ceux en ayant le plus besoin, par exemple).

Les politiques mises en place pour les *scheduled castes* lors de l'Indépendance ont donné lieu à de nombreuses études, utilisant toutes des stratagèmes complexes pour mesurer l'impact spécifique des politiques de discrimination positive malgré l'absence de données officielles. Ainsi, R. Pande a montré que les quotas pour les *scheduled castes* dans les assemblées législatives des États indiens ont eu peu d'effet du point de vue des politiques mises

en place, à l'exception des emplois réservés dans le secteur public¹. En toute logique, on constate alors, avec A. Chin et N. Prakash, que ces quotas dans les assemblées législatives ne semblent pas avoir entraîné non plus de diminution de la pauvreté². De même, F. Jensenius met en évidence que dans les circonscriptions réservées aux candidats *scheduled castes*, les conditions de vie des *scheduled castes* ne semblent aucunement affectées.

En revanche, le second aspect des politiques de discrimination positive mises en place à l'Indépendance – l'emploi public – semble avoir été plus efficace. On voit avec L. Howard et N. Prakash que l'augmentation de ces quotas tend à favoriser l'accès à l'emploi qualifié des membres des *scheduled castes*³, ce qui est bien le moins.

Pour ce qui est de l'éducation, certainement la catégorie de discrimination positive la plus débattue en Inde en raison d'une compétition scolaire féroce, il n'y a que peu d'études systématiques, et celles-ci mettent en avant des résultats nuancés. Dans un document de travail, nous avons pu montrer que, si l'ensemble des politiques de discrimination positive se traduisent par une augmentation du niveau scolaire des enfants des *scheduled castes*, seuls les hommes en profitent, les femmes ne voyant pas leur niveau scolaire progresser⁴. Une autre étude portant sur les *other backward classes* montre également que cette population semble avoir bénéficié des

1. R. Pande, « Can mandated political representation increase policy influence for disadvantaged minorities ? Theory and evidence from India », 2003. En revanche, l'effet de la réservation de sièges pour les membres des *scheduled tribe* semble entraîner une augmentation des dépenses en éducation et des dépenses de programmes sociaux à destination des *scheduled tribes*.

2. A. Chin et N. Prakash, « The redistributive effects of political reservation for minorities : evidence from India », 2012.

3. L. Howard et N. Prakash, « Do employment quotas explain the occupational choices of the disadvantaged minorities in India ? », à paraître.

4. G. Cassan, « Affirmative action, education and gender : evidence from India », 2014.

politiques de discrimination positive du point de vue du niveau d'éducation (mais l'étude ne distingue pas par sexe)¹.

Par ailleurs, M. Bertrand et ses coauteurs, dans une étude de cas sur la population des candidats aux écoles d'ingénieurs, montrent que les membres des *scheduled castes* qui bénéficient de ces quotas sont généralement issus de ménages plus favorisés que la moyenne des ménages des *scheduled castes* (mais moins favorisés que les ménages qui n'en sont pas issus), soulignant qu'au moins une partie des avantages offerts aux *scheduled castes* sont captés par la « couche supérieure² » – ceux des membres des *scheduled castes* qui ont le moins besoin de politiques de discrimination positive³. De plus, si les membres des *scheduled castes* qui entrent dans ces écoles voient leur carrière favorisée, c'est au prix d'une dégradation plus importante des carrières des membres des non *scheduled castes* qui se sont vu refuser l'entrée de ces institutions en raison des quotas.

Quant à l'efficacité des lois visant à protéger les *scheduled castes* de la violence, les études quantitatives sont extrêmement rares. Comme on peut le constater sur la Figure 8, le taux de criminalité lié aux pratiques d'intouchabilité est relativement faible et stable. Au vu de la prégnance de la violence de caste, la raison de ce faible taux est certainement à chercher du côté du petit nombre de plaintes déposées par rapport au nombre de crimes, du fait de la peur des représailles et de la mauvaise volonté dont fait preuve la police dans l'enregistrement de ce type de plaintes. Dans leur étude, L. Iyer et ses coauteurs montrent ainsi que lorsque les élus locaux sont membres des *scheduled castes*, cela entraîne une augmentation des

1. G. Khanna, « Incentivizing standards or standardizing incentives? Affirmative action in India », 2013.

2. La « creamy layer » dans le débat indien.

3. M. Bertrand *et al.*, « Affirmative action in education : evidence from engineering college admissions in India », 2009.

plaintes déposées pour crime contre ces classes¹. Ce qui laisse supposer qu'en l'absence de représentation au Panchayat, les *scheduled castes* n'osent généralement pas porter plainte pour faire valoir leurs droits.

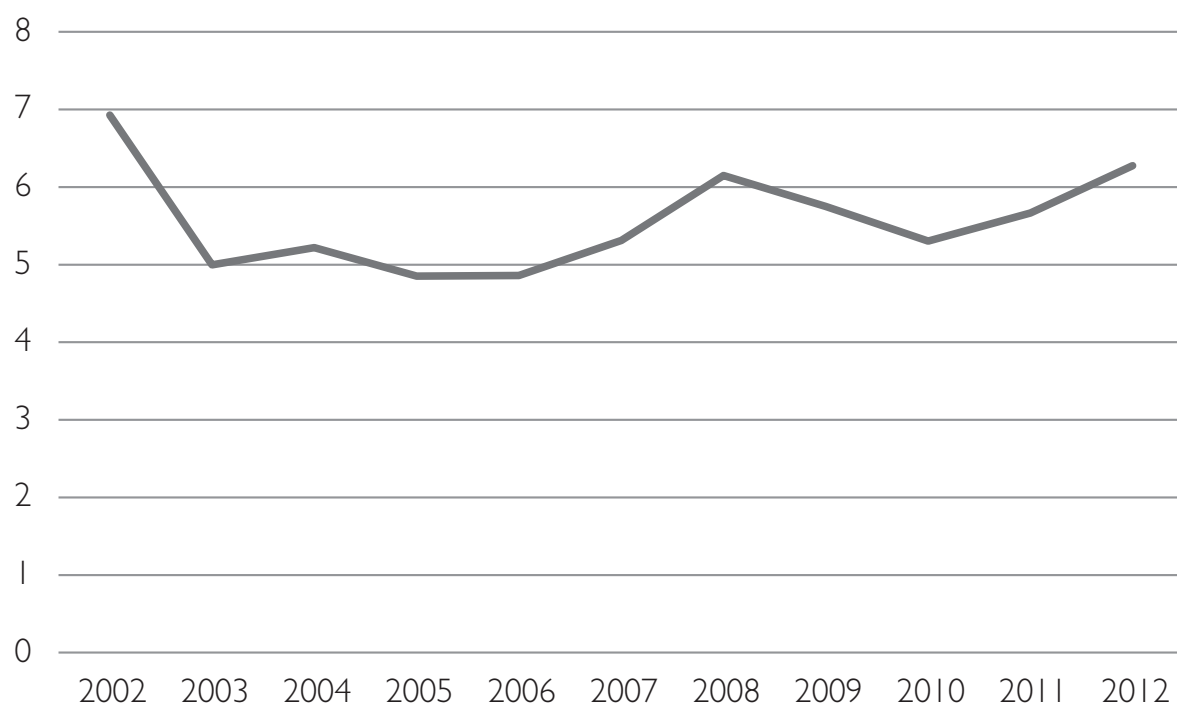


Figure 8 – Évolution du taux de crime contre les *scheduled castes* (2002-2012).

Source : National Crime Record Bureau.

Clé de lecture : en 2002, la part de plaintes enregistrées sous les lois Prevention of Atrocities Act ou Protection of Civil Rights était de 8 pour 100 000 (population de référence : population des *scheduled castes*).

Les politiques de discrimination positive à destination des basses castes semblent donc avoir eu un impact mitigé. Elles sont cependant très débattues, de nombreuses castes les remettant en cause ou, au contraire, demandant à avoir accès au statut de *scheduled castes* ou d'*other backward classes*. De fait, la mise en place des politiques de discrimination positive brouille les cartes de l'orthodoxie hindoue, donnant une incitation économique à être

1. L. Iyer et al., « The power of political voice : women's political representation and crime in India », 2012.

considéré comme une basse caste par l'administration. Il existe, par exemple, de nombreux scandales autour du détournement de certificats de membres des *scheduled castes* par des membres de hautes castes¹. Par ailleurs, les castes s'affrontent dans l'arène politique autour de la question du maintien de ces politiques, centrant une partie du débat politique autour de l'appartenance de caste. Ainsi, les politiques de discrimination positive cristallisent les revendications sociales autour de l'identité de caste avec deux conséquences : la tentation de faire en sorte d'avoir accès à la protection de la discrimination positive, d'une part, et l'opposition entre groupes ayant ou non accès à ces politiques, d'autre part.

La tendance à réclamer un statut de membre de *scheduled castes* ou d'*other backward classes* a pu être qualifiée de « demande pour le désavantage » par R. Somanathan². Elle en rejoint une autre déjà constatée durant la période coloniale : en réponse à la mise en place de politiques favorisant certaines castes, d'aucuns vont être tentés de manipuler leur identité afin de profiter de ces politiques. Dans un article à paraître, nous montrons par exemple que dans le Punjab colonial, en réponse au Punjab Alienation of Land Act (1901) définissant certaines castes comme étant « agricoles » et leur donnant accès à un grand nombre d'avantages sur le marché de la terre, un large mouvement de manipulation d'identité de caste a vu le jour³. On constate ainsi sur la Figure 9 que la part de la population des castes définies comme « agricoles » augmente abruptement à partir de 1901.

1. Ainsi, en 2011, le scandale autour de faux certificats utilisés pour avoir accès à l'Université de Delhi (*The Hindu*, « Fake caste certificates racket for getting admission to DU detected », 2011).

2. R. Somanathan, « La demande pour le désavantage », 2008.

3. La caste n'étant plus mesurée dans les recensements depuis l'Indépendance, le recours aux données des recensements coloniaux est la seule solution offerte aux chercheurs pour mesurer ce genre d'évolution. Depuis 2011, cependant, le recensement pose de nouveau la question de la caste, et il devrait devenir possible d'aborder cette question avec des données contemporaines lorsque celui-ci sera finalement terminé.

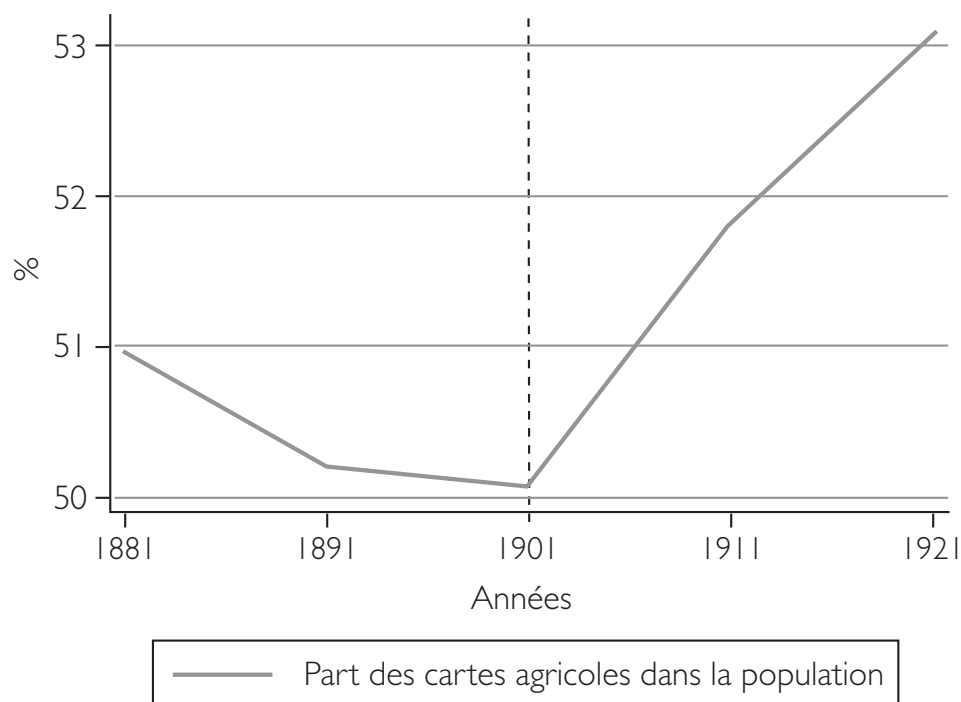


Figure 9 – Évolution de la part des castes « agricoles » dans la province du Punjab.

Clé de lecture : en 1901, les castes dites « agricoles » représentaient environ 50 % de la population de la province du Punjab.

Par ailleurs, durant cette période on a également observé une mobilisation d'associations de caste afin de modifier le nom ou le statut de celle-ci pour que ses membres puissent bénéficier des politiques mises en place¹. Plus généralement, on constate un alignement de la mobilisation sur les catégories créées par l'administration, qui conditionnent l'accès à certains avantages. Ainsi, les identités de *scheduled castes* ou *other backward classes*, qui n'avaient aucune existence en tant que telles avant leur création par

1. Voir par exemple L. Carroll, « Colonial perceptions of Indian society and the emergence of caste(s) associations », 1978, ou J. Assayag, « The making of democratic inequality. Caste, class, lobbies and politics in contemporary India (1880-1995) », 1995 ; et plus généralement sur l'histoire des castes et de leur évolution pendant la période coloniale, N. Dirks, *Castes of Mind. Colonialism and the Making of Modern India*, 2001, et S. Bayly, *Caste, Society and Politics in India*, 1999.

l'administration, deviennent des catégories qui permettent une mobilisation dépassant les frontières de la *jati*. Ch. Jaffrelot souligne que le principal résultat des politiques de discrimination positive n'est pas tant leur effet direct, dont on a vu qu'il était limité, que leur rôle dans les mobilisations politiques : *scheduled castes* et *other backward classes* occupent désormais une place considérable sur l'échiquier politique indien, avec des partis représentant leurs intérêts à la tête des États¹. On serait tenté d'y voir l'ombre posthume d'Ambedkar² dont le rôle dans l'écriture de la Constitution aura permis à terme de créer dans une certaine mesure ce regroupement des basses castes auquel il avait consacré sa vie.

Les politiques de discrimination positive vis-à-vis des basses castes, d'une efficacité toute relative du point de vue de leur objectif premier – améliorer leurs conditions de vie –, ont permis l'émergence d'une identité et, en ce sens, ont profondément modifié l'équilibre politique indien, avec un poids croissant des partis de basses castes, émancipés du parti du Congrès³. Sur le temps long, ces politiques n'ont pas été dénuées d'impact, mais au prix d'une modification des lignes de fracture de la société indienne qu'elles prétendaient justement combattre. Cette évolution souligne une nouvelle fois la relative flexibilité du système de caste, capable de s'adapter aux évolutions des institutions économiques et politiques de son temps.

1. Ch. Jaffrelot, « The impact of affirmative action in India : more political than socio-economic », 2006. Le Bahujan Samaj Party, parti des *scheduled castes*, a ainsi été à la tête de l'Uttar Pradesh de 2007 à 2012, date à laquelle il a perdu les élections face au Samajwadi Party, un parti des *other backward classes*.

2. Voir Ch. Jaffrelot (*Dr. Ambedkar, leader intouchable*) pour une biographie d'Ambedkar et de son action pour l'émancipation des castes intouchables. Ambedkar avait d'ailleurs théorisé la difficulté à mobiliser les membres des castes intouchables à travers la notion d'« inégalité graduée » : la hiérarchie existant entre *jati* pousse chacune d'entre elles à essayer de préserver son rang contre les castes situées en-dessous. Ce mécanisme gêne toute alliance entre *jati* intouchables, celles-ci étant en compétition entre elles.

3. Ch. Jaffrelot, *La Démocratie par la caste*.

Conclusion

La caste est, aujourd'hui encore, un élément extrêmement vivace de la société indienne. Elle remplit un rôle essentiel d'assurance informelle et de réseau d'information, se substituant à un État encore trop faible pour pouvoir jouer pleinement son rôle. L'existence de groupes identitaires traditionnels offrant ce type de service informel n'est en rien propre à l'Inde. En revanche, le fait que l'appartenance à un réseau de soutien informel se calque sur un système reposant sur la croyance en une hiérarchie rituelle, rend le cas indien très spécifique. La caste enferme les individus dans un réseau de solidarité qui est souvent une contrainte, les empêchant de sortir d'une occupation traditionnelle qui n'est peut-être plus la meilleure option pour eux. Cette contrainte imposée aux individus pèse sur leur mobilité économique et, à un niveau plus agrégé, est sans nul doute un frein au développement économique du pays, qui a vu récemment sa croissance ralentir.

La caste est également un système de discrimination violent dont on a vu avec quelle force il frappe les destins individuels. Face à ce constat, l'État indien a cherché à mettre en place des politiques de discrimination positive à destination des basses castes mais ces politiques, à l'instar de bien d'autres, ont une efficacité mitigée. Cependant, elles ont su produire autour des catégories créées par l'administration de véritables identités qui focalisent une partie des luttes politiques de l'Inde contemporaine. Ainsi, les politiques de discrimination positive ont contribué à réveiller la « conscience de caste » des *jatis* membres des *varnas* basses ou intouchables, les incitant à dépasser leurs propres conflits et de se rallier à une bannière plus large, celle de *scheduled castes* ou d'*other backward classes*. Cette évolution est ambivalente : l'accroissement du rôle de la caste dans la vie politique se fait parfois au détriment de la qualité des élus, tandis que le fait même de se mobiliser autour de la caste renforce l'institution que les politiques de discrimination positive visaient précisément à combattre.

Néanmoins, la manière dont la caste est utilisée dans l'arène politique est également une transformation de la caste en tant que système, qui évolue vers une ethnicisation déjà initiée pendant la période coloniale. De plus en plus, les groupes de castes se différencient en fonction de leurs intérêts plutôt qu'en fonction d'une hiérarchie rituelle.

On peut s'interroger sur les conséquences de cette évolution et le rôle à venir de la puissance publique pour influencer cette trajectoire. En effet, si l'objectif premier des politiques de discrimination positive est d'améliorer les conditions de vie des plus défavorisés, alors la caste n'est pas l'indicateur le plus pertinent. Du fait qu'il existe des membres des basses castes riches, tout comme il existe des membres des hautes castes pauvres, une politique de discrimination positive par la caste ne se justifie qu'en l'absence d'autres mesures de la pauvreté. On constate d'ailleurs, depuis quelques années, que les politiques à destination des plus pauvres, sans condition de caste, prennent leur essor en Inde, avec notamment la mise en place du système d'emploi garanti¹ ou d'une carte d'identité électronique. S'il est aujourd'hui impensable que les politiques de discrimination positive soient supprimées en raison de leur importance politique, on peut néanmoins envisager qu'elles soient peu à peu dépassées par des politiques fondées sur des conditions de revenu, appelées à prendre plus d'ampleur. Avec la formalisation de l'économie, les revenus sont en effet de plus en plus facilement mesurables et pourront donc, à terme, devenir la base des politiques sociales des gouvernements indiens. En s'attaquant aux inégalités entre individus, et non entre castes, ces politiques devraient permettre de lutter contre les effets de la discrimination statistique sans renforcer l'identité de caste.

Si, en revanche, l'objectif est de lutter contre la caste en tant que système, alors une politique prenant ce système comme donné une fois pour toutes et contribuant au renforcement du sentiment d'appartenance à

1. Voir C. Imbert, *Travailler pour être aidé ? L'emploi garanti en Inde*, 2013, sur ce sujet.

une caste (ou groupe de castes) peut produire des effets ambigus. Car si la démocratie indienne s'est faite « par la caste », on est en droit de se demander si elle ne risque pas de se transformer en une démocratie « pour la caste ». La transformation progressive du « système de caste » en un ensemble de castes ethnicisées et mobilisées politiquement pourrait alors devenir un danger pour l'existence même d'un régime démocratique, qui deviendrait un régime clientéliste aux ordres du groupe ethnique dominant. On a d'ailleurs constaté que, par bien des aspects, la démocratie indienne présentait déjà de nombreuses caractéristiques de ce type de régime.

Cependant, on peut souligner, avec K. Chandra ou D. Posner¹, que les groupes « ethniques » sont souvent très largement des constructions, et que la domination d'un groupe ethnique majoritaire n'est jamais réellement assurée, dans le cadre d'une redéfinition constante de ce que sont les frontières du ou des « groupes » de référence. Dans le cas indien en particulier, l'« inégalité graduée » entre castes frappe encore de son sceau les mobilisations de caste et rend relativement fragiles les regroupements de *jatis*. De plus, l'identité de caste de référence évolue au gré des changements économiques et institutionnels, passant du niveau le plus fin, la *jati*, au niveau le plus agrégé, la *varna*. De même, les frontières entre castes, bien que très marquées, ne sont pas absolument infranchissables, que ce soit par le mariage pour les femmes, ou la manipulation d'identité pour les hommes. Il n'est donc pas interdit d'espérer que cette ethnicisation de la caste ne soit qu'un phénomène de transition, affaibli d'un côté par la concurrence des *jatis* entre elles et, de l'autre, par la diminution de la pertinence de l'identité de *jati*, qui deviendrait moins saillante à mesure que l'importance des mécanismes d'entraide informels diminue et que les politiques sociales reposent moins sur l'identité de caste.

1. K. Chandra, *Why Ethnic Parties Succeed*, 2004 ; D. Posner, *Institutions and Ethnic Politics in Africa*, 2005.

Glossaire

Brahmane : *varna* la plus haute, les Brahmanes sont la caste la plus « pure » et occupent traditionnellement des fonctions religieuses.

Dalit : terme utilisé par Gandhi pour parler des castes intouchables. Littéralement « fils de Dieu », le terme peut être interprété comme péjoratif.

Gram Panchayat : équivalent du conseil municipal d'un regroupement de villages.

Harijan : « homme brisé », nom que se donnèrent les Intouchables de l'Inde de l'Ouest et, depuis, largement popularisé.

Jati : l'une des traductions possible du terme « caste », qui désigne les milliers de groupes endogames et hiérarchisés à l'intérieur de chaque *varna*.

Kshatriya : deuxième dans la hiérarchie des *varnas*, les Kshatriyas ont traditionnellement des occupations de guerriers ou de seigneurs.

Other backward classes (OBC) : terme administratif désignant les basses castes, « arriérées » mais non intouchables, susceptibles d'être sujettes à des politiques de discrimination positive depuis l'Indépendance (et effectivement visées par de telles politiques depuis le milieu des années 1990).

Sarpanch : équivalent du maire d'un Gram Panchayat.

Scheduled caste (SC) : « caste répertoriée », terme administratif désignant les castes autrefois appelées « Intouchables » qui font l'objet de politiques de discrimination positive.

Scheduled tribe (ST) : « tribu répertoriée », terme administratif désignant les peuples aborigènes qui font l'objet de politiques de discrimination positive.

Shudra : quatrième dans la hiérarchie des *varnas*, les Shudras ont traditionnellement des occupations de service.

Varna : l'une des traductions possible du terme « caste », qui désigne les quatre grandes catégories hiérarchiques de la religion hindoue.

Vaysha : troisième dans la hiérarchie des *varnas*, les Vayshas ont traditionnellement des occupations liées au commerce.

Bibliographie

- AGHION, Philippe, BURGESS, Robin, REDDING, Steven et ZILIBOTTI, Fabrizio, « The unequal effects of liberalization : evidence from dismantling the licence Raj », *American Economic Review*, vol. 98, n° 4, 2008.
- AKERLOF, George, « The economics of caste and of the rat race and other woeful tales », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 90, n° 4, 1976.
- ALATAS, Vivi, BANERJEE, Abhijit, HANNA, Rema, OLKEN, Benjamin et TOBIAS, Julia, « Targeting the poor : evidence from a field experiment in Indonesia », *American Economic Review*, à paraître.
- ANDERSON, Siwan, « Why dowry payments declined with modernization in Europe but are rising in India », *Journal of Political Economy*, vol. 111, n° 2, 2003.
- , « Caste as an impediment to trade », *American Economic Journal : Applied Economics*, vol. 3, n° 1, 2011.
- , FRANÇOIS, Patrick et KOTWAL, Ashok, « Clientelism in India villages », Working Paper, 2014.
- ARROW, Kenneth, « The theory of discrimination », in O. Ashenfelter et A. Rees (éd.), *Discrimination in Labor Markets*, Princeton, Princeton University Press, 1973.
- ASSAYAG, Jackie, « The making of democratic inequality. Caste, class, lobbies and politics in contemporary India (1880-1995) », *Pondy Papers in Social Sciences*, 1995.
- BANERJEE, Abhijit, BERTRAND, Marianne, DATTA, Saugatto et MULLAINATHAN, Sendhil, « Labor market discrimination in Delhi : evidence from a field experiment », *Journal of Comparative Economics*, vol. 37, 2009.
- BANERJEE, Abhijit et PANDE, Rohini, « Parochial politics : ethnic preferences and politician corruption », Working Paper, 2009.
- BANERJEE, Abhijit, DUFLO, Esther, GHATAK, Maitreesh et LAFORTUNE, Jeanne, « Marry for what ? Caste and mate selection in modern India », Working Paper, 2011.

- BANERJEE, Abhijit et DUFLO, Esther, *Repenser la pauvreté*, Paris, Le Seuil, 2012.
- BAYLY, Susan, *Caste, Society and Politics in India*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- BECKER, Gary, *The Economics of Discrimination*, Chicago, University of Chicago Press, 1957.
- BERTRAND, Marianne, DJANKOV, Simeon, HANNA, Rema et MULLAINATHAN, Sendhil, « Obtaining a drivers's license in India : an experimental approach to studying corruption », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 122, n° 4, 2007.
- BERTRAND, Marianne, HANNE, Rema et MULLAINATHAN, Sendhil, « Affirmative action in education : evidence from engineering college admissions in India », *Journal of Public Economics*, vol. 94, n° 1-2, 2009.
- BESLEY, Timothy, PANDE, Rohini, RAHMAN, Lupin and RAO, Vijayendra, « The politics of public good provision : evidence from Indian local government », *Journal of the European Economic Association Papers and Proceedings*, vol. 2, n° 2-3, 2004.
- BOZIO, Antoine et GRENET, Julien, *Économie des politiques publiques. Repères*, Paris, La Découverte, 2010.
- BURGESS, Robin, DESCHENES, Oliver, DONALDSON, Dave et GREENSTONE, Michael, « The unequal effect of weather and climate change : evidence from mortality in India », Working Paper, 2013.
- CAROLL, Lucy, « Colonial perceptions of Indian society and the emergence of caste(s) associations », *Journal of Asian Studies*, vol. 37, n° 2, 1978.
- CASSAN, Guilhem, « Affirmative action, education and gender : evidence from India », Cepremap Working Paper, 2014.
- , « Identity based policies and identity manipulation : evidence from colonial Punjab », *American Economic Journal : Economic Policy*, à paraître.
- CHANDRA, Kanchan, *Why Ethnic Parties Succeed*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.
- CHIN, Aimee et PRAKASH, Nishith, « The redistributive effects of political reservation for minorities : evidence from India », *Journal of Development Economics*, vol. 96, n° 2, 2011.

- COATE, Stephen et RAVAILLON, Martin, « Reciprocity without commitment : characterization and performance of informal insurance arrangement », *Journal of Development Economics*, vol. 40, 1993.
- COLE, Shawn A., GINE, Xavier, TOBACMAN, Jeremy, TOPALOVA, Petia, TOWNSEN, Robert M. et VICKERY, James, « Barriers to household risk management : evidence from India », *American Economic Journal : Applied Economics*, à paraître.
- DELIÈGE, Robert, *Les Castes en Inde aujourd'hui*, Paris, PUF, 2004.
- DESHPANDE, Aswhini, « Does caste still define disparity ? A look at inequality in Kerala, India », *American Economic Review Papers and Proceedings*, vol. 90, n° 2, 2000.
- DESHPANDE, Satish et JOH, Mary E., « Le déni de la caste en Inde », *La Vie des idées*, [http ://www.laviedesidees.fr/Le-deni-de-la-caste-en-Inde.html](http://www.laviedesidees.fr/Le-deni-de-la-caste-en-Inde.html)
- DIRKS, Nicholas, *Castes of Mind. Colonialism and the Making of Modern India*, Princeton, Princeton University Press, 2001.
- DRÈZE, Jean et SEN, Amartya, *An Uncertain Glory : India and its Contradictions*, Princeton, Princeton University Press, 2013.
- DUMONT, Louis, *Homo Hierarchicus. Essai sur le système de caste*, Paris, Gallimard, 1967.
- FAFCHAMPS, Marcel et LUND, Susan, « Risk sharing networks in rural Philippines », *Journal of Development Economics*, vol. 72, n° 2, 2003.
- FIELD, Erica, JAYACHANDRA, SEEMA et PANDE, Rohini, « Do traditional institutions constrain female entrepreneurship ? A field experiment on business training in India », *American Economic Review Papers and Proceedings*, vol. 100, n° 2, 2010.
- FISMAN, Raymond, SCHULZ, Florian et VIG, Vikran, « Private returns to public office », Working Paper, 2012.
- GALANTER, Marc, *Competing Equalities : Law and the Backward Classes in India*, Berkeley, University of California Press, 1984.
- GREIF, Avner, « Contract enforceability and economic institutions in early trade : the Maghribi trader's coalition », *American Economic Review*, vol. 83, n° 3, 1993.

- HANNA, Rema et LINDEN, Leigh, « Discrimination in grading », *American Economic Journal : Economic Policy*, à paraître.
- HEADLEY, Zoe, « Nommer la caste. Ordre social et catégorie identitaire en Inde contemporaine, *La Vie des idées*, <http://www.laviedesidees.fr/Nommer-la-caste.html>, 2013.
- HERRENSCHMIDT, Oliver, « L'inégalité graduée ou la pire des inégalités. L'analyse de la société hindoue par Ambedkar », *Archives européennes de sociologie*, vol. 37, n° 1, 1996.
- THE HINDU, « Fake caste certificates racket for getting admission to DU detected », 26 juin 2011, <http://www.thehindu.com/todays-paper/tp-national/tp-newdelhi/article2136114.ece>
- , « 35 % of elected MLAs face criminal cases », 12 mars 2012, <http://www.thehindu.com/news/national/article2985586.ece>
- HNATKOVSKA, Viktoria, LAHIRI, Amartya et PAUL, Sourabh, « Castes and labor mobility », *American Economic Journal : Applied Economics*, vol. 4, n° 2, 2006.
- HOFF, Karla et PANDEY, Priyanka, « Discrimination, social identity, and durable inequalities », *American Economic Review Papers and Proceedings*, vol. 96, n° 2, 2006.
- HOLLA, Alaka, « Caste discrimination in school admissions : evidence from test scores », Working paper, 2007.
- HOWARD, Larry et PRAKASH, Nishit, « Do employment quotas explain the occupational choices of the disadvantaged minorities in India ? », *International Review of Applied Economics*, à paraître.
- IMBERT, Clément, *Travailler pour être aidé ? L'emploi garanti en Inde*, Paris, Rue d'Ulm, « coll. du Cepremap » n° 32, 2013.
- ITO, Takahiro, « Caste discrimination and transaction costs in the labor market : evidence from rural North India », *Journal of Development Economics*, vol. 88, 2009.
- IYER, Lakshmi, KHANNA, Tarun et VASHNEY, Ashutosh, « Caste and entrepreneurship in India », Working Paper, 2011.

- IYER, Lakshmi, MANI, Anandi, MISHRA, Prachi et TOPALOVA, Petia, « The power of political voice : women's political representation and crime in India », *American Economic Journal : Applied Economics*, 2012.
- JAFFRELOT, Christophe, *Dr. Ambedkar, leader intouchable et père de la Constitution indienne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.
- , « Sanskritization vs ethnicization in India », *Asian Survey*, vol. 40, n° 5, 2000.
- , *La Démocratie par la caste. Histoire d'une mutation sociopolitique 1885-2005*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 2005.
- , « The impact of affirmative action in India : more political than socio-economic », *India Review*, vol. 5, n° 2, 2006.
- JENSENIUS, Francesca, « Development from representation ? A study of quotas for scheduled castes in India », Working Paper, 2011.
- KHANNA, Gaurav, « Incentivizing standards or standardizing incentives ? Affirmative action in India », Working Paper, 2013.
- KRANTON, Rachel, « Reciprocal exchange : a self sustaining system », *American Economic Review*, vol. 86, n° 4, 1996.
- KOTWAL, Ashok, RAMASWAMI, Bharat et WADHWA, Wilima, « Economic liberalization and Indian economic growth : what's the evidence ? », *Journal of Economic Literature*, vol. 49, n° 4, 2011.
- LA FERRARA, Eliana, « Kin group and reciprocity : a model of credit transactions in Ghana », *American Economic Review*, vol. 5, n° 93, 2003.
- MAUSS, Marcel, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'Année sociologique*, 1925 ; rééd. F. Weber (éd.), *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, PUF, 2012.
- MUNSHI, Kaivan, « Stength in numbers : networks as a solution to occupational traps », *Review of Economic Studies*, vol. 78, 2011.
- MUNSHI, Kaivan et ROSENZWEIG, Mark, « Traditional institutions meet the modern world : caste, gender, and schooling choice in a globalizing economy », *American Economic Review*, vol. 96, n° 4, 2006.

- , « Why is mobility in India so low ? Social insurance, inequality and growth », Working Paper, 2009.
- , « Networks, commitment, and competence : caste in Indian local politics », Working Paper, 2010.
- MUNSHI, Kaivan et WILSON, Nicholas, « Identity, occupational choice, and mobility : historical conditions and current decisions in the American Midwest », Working Paper, 2011.
- PANDE, Rohini, « Can mandated political representation increase policy influence for disadvantaged minorities ? Theory and evidence from India », *American Economic Review*, vol. 93, n° 4, 2003.
- PHELPS, Edmund, « The statistical theory of racism and sexism », *American Economic Review*, vol. 62, n° 4, 1972.
- POSNER, Daniel, *Institutions and Ethnic Politics in Africa*, New York, Cambridge University Press, 2005.
- PRITCHETT, Lant, « Is India a flailing state ? Detours on the four lane highway of modernization », Working Paper, 2009.
- ROSENZWEIG, Mark et STARK, Oded, « Consumption smoothing, migration, and marriage : evidence from rural India », *Journal of Political Economy*, vol. 97, n° 4, 1989.
- SOMANATHAN, Rohini, « La demande pour le désavantage ». *Afrique contemporaine*, vol. 2, n° 226, 2008.
- SRINIVAS, Mysore Narasimhachar, « The social system of a Mysore village », in M. Marriott (éd.), *Village India*, Chicago, University of Chicago Press.
- , *Social Change in Modern India*, New Delhi, Orient Longman, 1966.
- WEBER, Eugen, *Peasants into Frenchmen. The Modernization of Rural France, 1870-1914*, Stanford, Stanford University Press, 1976.

ORGANIGRAMME DU CEPREMAP

Président : Benoît Coeuré
Directeur : Daniel Cohen
Directeur adjoint : Philippe Askenazy

OBSERVATOIRES

<i>Macroéconomie</i>	<i>Bien-être</i>
Benjamin Carton	Yann Algan
Jean-Olivier Hairault	Andrew Clark
Michel Juillard	Claudia Senik

PROGRAMMES

<i>Politique macroéconomique en économie ouverte</i>	<i>Travail et emploi</i>
Jean Imbs	Luc Behaghel
Philippe Martin	Ève Caroli
Gilles Saint-Paul	Dominique Meurs
<i>Économie publique et redistribution</i>	<i>Marchés, firmes et politique de la concurrence</i>
Maya Bacache-Beauvallet	Gilles Chemla
Brigitte Dormont	Jérôme Pouyet
Thomas Piketty	Katheline Schubert
<i>Commerce international et développement</i>	
Marc Gurgand	
Miren Lafourcade	
Sylvie Lambert	

DANS LA MÊME COLLECTION

La Lancinante Réforme de l'assurance maladie, par Pierre-Yves Geoffard, 2006, 48 pages.

La Flexicurité danoise. Quels enseignements pour la France ?, par Robert Boyer, 2007, 3^e tirage, 54 pages.

La Mondialisation est-elle un facteur de paix ?, par Philippe Martin, Thierry Mayer et Mathias Thoenig, 2006, 2^e tirage, 56 pages.

L'Afrique des inégalités : où conduit l'histoire, par Denis Cogneau, 2007, 64 pages.

Électricité : faut-il désespérer du marché ?, par David Spector, 2007, 2^e tirage, 56 pages.

Une jeunesse difficile. Portrait économique et social de la jeunesse française, par Daniel Cohen (éd.), 2007, 238 pages.

Les Soldes de la loi Raffarin. Le contrôle du grand commerce alimentaire, par Philippe Askenazy et Katia Weidenfeld, 2007, 60 pages.

La Réforme du système des retraites : à qui les sacrifices ?, par Jean-Pierre Laffargue, 2007, 52 pages.

La Société de défiance. Comment le modèle social français s'autodétruit, par Yann Algan et Pierre Cahuc, 2008, 6^e tirage, 102 pages.

Les Pôles de compétitivité. Que peut-on en attendre ?, par Gilles Duranton, Philippe Martin, Thierry Mayer et Florian Mayneris, 2008, 2^e tirage, 84 pages.

Le Travail des enfants. Quelles politiques pour quels résultats ?, par Christelle Dumas et Sylvie Lambert, 2008, 82 pages.

Pour une retraite choisie. L'emploi des seniors, par Jean-Olivier Hairault, François Langot et Theptida Sopraseuth, 2008, 72 pages.

La Loi Galland sur les relations commerciales. Jusqu'où la réformer ?, par Marie-Laure Allain, Claire Chambolle et Thibaud Vergé, 2008, 74 pages.

Pour un nouveau système de retraite. Des comptes individuels de cotisations financés par répartition, par Antoine Bozio et Thomas Piketty, 2008, 2^e tirage, 100 pages.

Les Dépenses de santé. Une augmentation salutaire ?, par Brigitte Dormont, 80 pages, 2009.

De l'euphorie à la panique. Penser la crise financière, par André Orléan, 2009, 3^e tirage, 112 pages.

Bas salaires et qualité de l'emploi : l'exception française ? par Ève Caroli et Jérôme Gautié (éd.), 2009, 510 pages.

Pour la taxe carbone. La politique économique face à la menace climatique, par Katheline Schubert, 2009, 92 pages.

Le Prix unique du livre à l'heure du numérique, par Mathieu Perona et Jérôme Pouyet, 2010, 92 pages.

Pour une politique climatique globale. Blocages et ouvertures, par Roger Guesnerie, 2010, 96 pages.

Comment faut-il payer les patrons ?, par Frédéric Palomino, 2011, 74 pages.

Portrait des musiciens à l'heure du numérique, par Maya Bacache-Beauvallet, Marc Bourreau et François Moreau, 2011, 94 pages.

L'Épargnant dans un monde en crise. Ce qui a changé, par Luc Arrondel et André Masson, 2011, 112 pages.

Handicap et dépendance. Dramas humains, enjeux politiques, par Florence Weber, 2011, 76 pages.

Les Banques centrales dans la tempête. Pour un nouveau mandat de stabilité financière, par Xavier Ragot, 2012, 80 pages.

L'Économie politique du néolibéralisme. Le cas de la France et de l'Italie, par Bruno Amable, Elvire Guillaud et Stefano Palombarini, 2012, 164 pages.

Faut-il abolir le cumul des mandats ?, par Laurent Bach, 2012, 126 pages.

Pour l'emploi des seniors. Assurance chômage et licenciements, par Jean-Olivier Hairault, 2012, 78 pages.

L'État-providence en Europe. Performance et dumping social, par Mathieu Lefebvre et Pierre Pestieau, 80 pages, 2012.

Obésité. Santé publique et populisme alimentaire, par Fabrice Étilé, 2013, 124 pages.

La Discrimination à l'embauche sur le marché du travail français, par Nicolas Jacquemet et Anthony Edo, 2013, 78 pages.

Travailler pour être aidé ? L'emploi garanti en Inde, par Clément Imbert, 2013, 74 pages

Hommes/Femmes. Une impossible égalité professionnelle ?, par Dominique Meurs, 2014, 106 pages.

Le Fédéralisme en Russie ? Les leçons de l'expérience internationale, par Ekaterina Zhuravskaya, 2014, 68 pages.

Bien ou mal payés ? Les travailleurs du public et du privé jugent leurs salaires, par Christian Baudelot, Damien Cartron, Jérôme Gautié, Olivier Godechot, Michel Gollac et Claudia Senik, 2014, 232 pages.

Mise en pages
TyPAO sarl
75011 Paris

Imprimerie Maury
N° d'impression : *****
Dépôt légal : janvier 2015